



Evaluation de l'impact en matière de genre des infrastructures sportives de quartier produites dans le cadre des CQD

Rapport | mai 2018

Pour le compte de:

Direction de la rénovation urbaine
Service public régional de Bruxelles
Rue du Progrès 80/1 • 1035 Bruxelles





TABLE DES MATIÈRES

Partie 1	Introduction	5
1/	Contexte de la mission et approche retenue	6
Partie 2	Egalité de genre dans les pratiques sportives : mise en contexte	7
1/	Définitions	8
2/	Quid de l'accès égal au sport pour les femmes et les hommes ?	9
	2.2.1 Constat de départ	9
	2.2.2 Facteurs explicatifs	10
3/	Contexte politique	13
	2.3.1 Le 'gender mainstreaming' comme stratégie principale pour renforcer les actions politiques en matière d'égalité des genres	13
	2.3.2 Plusieurs instruments de 'gender mainstreaming' au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale	13
Partie 3	Analyse de 4 salles issues des CQ	15
1/	Cadre d'analyse	16
	3.1.1 Analyse du processus de conception des infrastructures et de la gestion	16
	3.1.2 Analyse des infrastructures (« les briques »)	16
	3.1.3 Analyse de la gestion	18
2/	Description des 4 salles et de leurs quartiers	21
	3.2.1 Centre Pôle Nord (Ville de Bruxelles)	22
	3.2.2 Hall de sport Heyvaert (Molenbeek)	23
	3.2.3 Le 40 métal (Saint-Gilles)	24



3.2.4	Salle omnisport Sainte-Marie, (Schaerbeek)	25
3/	Pratiques et usagers des 4 salles	26
3.3.1	En bref :	26
3.3.2	Sports pratiqués	27
3.3.3	Proportion de femmes et d'hommes par sport	27
3.3.4	Mixité des cours	28
3.3.5	Age	29
3.3.6	Zoom sur les organisateurs de la pratique sportive	31
3.3.7	Pratiques et usagers : conclusions	32
4/	Analyse du contexte politique local actuel	33
5/	Analyse des infrastructures	35
6/	Analyse de la gestion	39

Partie 4 Recommandations 44

1/	Pistes pour soutenir l'égalité de genre dans l'accès aux sports	45
2/	Quid pour les contrats de quartiers durables?	47
3/	Les bonnes pratiques identifiées	51

Annexes

1/	Check-list de l'étude espagnole portant sur l'intégration du genre dans la conception des infrastructures sportives
2/	Contexte politique communal
3/	Liste des personnes rencontrées
4/	Occupation des salles durant les congés de détentés de carnaval (12-17 février 2018)



Partie 1 Introduction



1/ Contexte de la mission et approche retenue

La présente étude relève d'une mission d'évaluation de l'impact en matière de genre des infrastructures sportives produites dans le cadre des contrats de quartiers. Son objectif est d'identifier les éventuelles inégalités hommes-femmes générées par ces équipements sportifs et à formuler des recommandations générales pour corriger ces inégalités.

Un point de départ consiste à reconnaître que les hommes et les femmes ont des rapports différents aux pratiques sociales, ce qui affecte la façon dont ils vivent l'infrastructure sportive. Pour cette raison, les investissements dans les infrastructures sportives ne peuvent profiter aux hommes et aux femmes de manière égale ou équitable que s'ils intègrent dans leur planification, leur exécution et leur gestion/animation, certaines différences clés construites entre les sexes.

Si l'activité physique présente un bien fait pour le bien-être des personnes, il est nécessaire de développer une politique d'infrastructure qui assure un accès égal à cette activité. Il s'agit d'assurer par toute voie utile que les femmes en bénéficient à due concurrence de leur représentation dans la population.

Malgré les efforts nombreux et variés déployés par les pouvoirs publics en faveur de cette égalité, des obstacles persistent dans la vie quotidienne. Il ressort du cadastre du sport que 136.608 personnes sont affiliées à un club sportif en Région de Bruxelles Capitale. Parmi ces affiliés, la proportion de femmes n'est que de 30%. Sur une discrimination de genre, se greffe une discrimination sociale. Plus elles sont pauvres, moins elles ont l'occasion de pratiquer le sport.

Cette lecture renforce la pertinence d'outils de développement territorial zoné tels que les contrats de quartier durables. Ceci étant, l'offre actuelle influe-t-elle positivement sur ce ratio de 30 / 70 ? Il s'agit de la première question posée par Bruxelles Urbanisme et Patrimoine. A cette analyse rétrospective succède une analyse prospective devant porter sur des recommandations en matière de conception et de gestion des infrastructures sportives créées afin d'améliorer positivement la pratique féminine du sport.

Pour répondre à ces questionnements, la méthode proposée ancre la réflexion dans une série d'aller-retours entre la théorie et la pratique, entre le général et

le particulier notamment en analysant les pratiques et usages de 4 salles issues des contrats de quartier.

Ce rapport est divisé en trois parties :

- ▶ La première propose un état circonscrit de la littérature et du contexte politique bruxellois ;
- ▶ La deuxième synthétise l'analyse des 4 salles issues des contrats de quartiers en introduisant un cadre d'analyse propre à la problématique du genre et du sport;
- ▶ La troisième dresse une série de recommandations, pour partie générales, visant à favoriser l'accès égal au sport pour les femmes et, pour une seconde partie, propres à l'outil Contrat de quartier durable.

Outre une revue de la littérature et une analyse documentaire des 4 salles, des entretiens ont été menés avec des experts du genre et les gestionnaires des 4 infrastructures. Une réunion plus politique a également eu lieu dans chaque commune. Complémentairement, une visite des infrastructures et un comptage ont été effectués. Enfin, un atelier s'est déroulé lors de la journée annuelle de Rencontre des chefs de projets des contrats de quartiers durables. Celui-ci a permis de débattre des travaux et de coproduire des recommandations. L'extrapolation de l'ensemble des résultats n'est pas possible au sens strict mais les échanges tendent à montrer que les problématiques rencontrées dans les différentes communes de la ZRU sont proches, de même que les réponses à y apporter.



Partie 2 Égalité de genre dans les pratiques sportives : mise en contexte



1/ Définitions

- ▶ *Gender mainstreaming* : « Intégrer la perspective de genre est le processus qui consiste à prendre en compte l'implication des femmes et des hommes dans chacune des actions planifiées, [...] dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie pour faire des préoccupations des femmes, autant que celles des hommes, une partie intégrante de la planification, de l'implémentation, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes [...]. L'objectif est d'atteindre l'égalité des genres »¹. Deux dimensions peuvent s'ajouter à cette définition : l'institutionnalisation des problématiques de genre dans les organisations (par exemple en organisant l'égalité au niveau du recrutement) et l'« empowerment » des femmes par leur participation aux processus de prise de décision².
- ▶ *Gender budgeting* : similaire à la budgétisation participative, il s'agit d'impliquer les femmes dans le processus de budgétisation afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques³.
- ▶ *Racisé* : « Le mot « racisé » permet de nommer ce groupe social fondé non pas sur une couleur de peau ou une supposée appartenance ethnique, mais sur le partage de l'expérience sociale qu'est le racisme. Est racisé.e celle ou celui susceptible d'être assigné.e à une catégorie raciale, c'est-à-dire perçu.e comme appartenant à un groupe altérisé, distinct du groupe majoritaire ; comme un groupe homogène partageant des pratiques, des manières d'être, de vivre et de penser. Ce mot remplace opportunément d'autres termes, qui pèchent par une euphémisation ridicule (« diversité »), prennent au sérieux le critère génétique (« minorité visible ») ou naturalisent des groupes pourtant artificiels (« minorité ethnique »). Le qualificatif ne désigne donc pas une qualité de l'être, mais une propriété sociale. Non pas une identité, mais

une position dans la société, résultant d'un processus collectif : la racisation »⁴.

- ▶ *Safe space* : endroit où les personnes habituellement marginalisées peuvent se réunir dans un environnement où chacun se sent à l'aise pour s'exprimer et participer pleinement, sans avoir la crainte d'être attaqué, tourné en ridicule ou de voir son expérience niée⁵.
- ▶ *Processus de naturalisation* : Selon les auteurs du *Métier de sociologue* (1968), la « naturalisation » est à l'œuvre dès lors qu'est transgressé « le précepte de Marx interdisant d'éterniser dans une nature le produit d'une histoire ou le précepte de Durkheim exigeant que le social soit expliqué par le social et par le social seulement ». Elle se manifeste, par exemple, dans la prétention à rendre compte des écarts observés entre pratiques masculines et féminines en les attribuant à des invariants « naturels ». Ce faisant, elle apparaît d'autant plus vraisemblable que les habitus incorporés au fil d'une action pédagogique précoce et ininterrompue s'expriment dans une hexis corporelle (masculine/féminine) facilement « naturalisée » : le corps est spontanément classé du côté de la « nature ». En d'autres termes, la « naturalisation » attribue à des effets du « sexe » (biologique) le « genre » (socio-historiquement construit).⁶

¹ UN Economic and Social Council (ECOSOC), *Report of the Economic and Social Council for 1997, General Assembly, Fifty-second session, 18 September, 1997*. (nous traduisons)

² Caroline Moser, *Loc. Cit.*, pp. 439-440.

³ Caroline Moser, *Loc. Cit.*, p. 438.

⁴ Melusine, « "Blanchité", "racisé", "racisme d'Etat" : M. Blanquer, ces concepts sont légitimes dans le débat public », *Libération*, 23/11/2017.

⁵ Brian Arao et Kristi Clemens, « From safe spaces to Brave spaces : A new way to frame dialogue around diversity and social justice », dans Lisa M. Landreman, *The Art of Effective Facilitation: Reflections from Social Justice Educators*, Washington, Stylus Publishing, 2013, pp. 135-150.

⁶ Encyclopédie universalis



2.2.2 Facteurs explicatifs

2.2.2.1 Facteurs institutionnels : Les modes d'organisation et de promotion du sport contemporain

Une série de constats et de biais institutionnels sont défavorables à l'accès égalitaire du sport aux femmes que ce soit en limitant leur accès concret, en renforçant les stéréotypes de genre ou en promouvant de manière différenciée les pratiques sportives masculines et féminines. Nous reprenons ici les principaux.

Au niveau institutionnel, la majorité des positions décisionnelles et de coordinations sont détenues par des hommes.¹⁴ Le plafond de verre existe dans le sport « comme dans le monde professionnel en général à mesure qu'on monte dans la hiérarchie des fonctions, des responsabilités et du pouvoir ». ¹⁵ Les femmes sont également moins présentes sur le terrain, à l'accueil ou à l'encadrement, nous l'avons d'ailleurs constaté durant les comptages dans les salles issues des contrats de quartiers étudiées.

Aujourd'hui, les fédérations sportives, grands ordonnanciers de la pratique sportive, alignent une majorité d'équipes masculines et jugent non-recevable les équipes mixtes :

- ▶ La logique de performance et de compétitivité rend caduque l'organisation d'équipes mixtes par les différences morphologiques.
- ▶ Les infrastructures sont saturées et les clubs peinent à obtenir les créneaux suffisants pour organiser les activités existantes – à majorité masculines – et ce faisant, ne prévoient pas une promotion spécifique envers les filles. Les clubs relèvent ainsi qu'il n'y a pas de problème d'offre mais plutôt peu de demande.

¹⁴ EIGE, 14% de femmes au sein des confédérations européennes de sport olympiques, 11% en Belgique (selon l'avis du Conseil de l'égalité des chances. Moins de 20% de femmes dans les fonctions dirigeantes des fédérations sportives belges (selon l'avis du conseil de l'égalité des chances). Par ailleurs, durant cette législature, sur les 19 échevins et échevines des sports en Région de Bruxelles-Capitale, seules 4 sont des femmes (à Anderlecht, Koekelberg, Saint-Gilles, Uccle).

¹⁵ Catherine Louveau, op cit.

- ▶ Certains surcoûts grèvent les équipes féminines comme par exemple ceux liés aux déplacements plus longs dans l'organisation des tournois féminins, eux-mêmes liés au maillage peu dense d'équipes féminines.

Une forme de sexisme est constatée avec par exemple l'imposition de tenues réglementaires faisant la part belle à l'esthétique des sportives plutôt qu'à leur confort.¹⁶ Comme ailleurs, les rémunérations des femmes sont inférieures tant au chez les sportifs que dans l'arbitrage.

A l'école, en Belgique francophone, les réseaux scolaires organisent dès le secondaire les cours de sport en non-mixité, et ce sans s'en justifier, hormis le réseau FWB qui explique ce choix par des différences morphologiques et physiologiques ainsi que pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'éthique.¹⁷ On peut interroger ces justifications et notamment les différences morphologiques qui, à 12 ans, peuvent certainement être aussi contrastées entre certains garçons que vis-à-vis des filles. Une pratique mixte à l'école secondaire, à minima dans les premiers cycles, aurait plusieurs avantages : limiter le processus de naturalisation, mettre d'autres valeurs que la compétition au centre de la pratique sportive, et, en démontrant la possibilité même de la mixité aux autres organisateurs, agir sur les divers stéréotypes et assignations. Notons que côté flamand, les écoles sont libres d'organiser les cours en mixité ou en non-mixité.¹⁸

Enfin, les médias se détournent des sportives: selon un comptage de 2012, seuls 12% des articles et reportages en Belgique abordaient le sport féminin.¹⁹ De plus, les sportives font l'objet d'un traitement différencié qui fera moins souvent part de leur performance physique pour commenter leur physique ou évoquer leur vie privée.

¹⁶ En 2011, la fédération internationale de badminton rend obligatoire le port de la jupe durant les compétitions (éventuellement au-dessus d'un short ou d'un pantalon) arguant entre autre que l'esthétique et le style sont des moyens de promotions et d'ouverture de ce sport à un public plus large. Catherine Louveau, op cit.

¹⁷ L'origine de la transmission des stéréotypes sexuels en éducation physique du 1^{er} degré secondaire, Louise Lebailly, Chronique féministe n°112, 2013

¹⁸ <http://deredactie.be/cm/vrtnieuws/binnenland/1.2786373>

¹⁹ Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes, avis n°63 sur les femmes et le sport, 2012



2.2.2.2 Facteurs sociétaux : assignations de rôle

2.2.2.2.1 Les assignations et représentations dominantes sexuées

Le sport est un lieu privilégié de fabrique de la masculinité et de l'entre soi masculin.²⁰ Nombre de pratiques sont jugées comme masculines ou féminines, de fait ou par naturalisation, le recours à ce second processus étant fréquent, le sport engageant les corps. De fait, plus on joue sur le terrain de la force et de l'affrontement physique, plus la venue des femmes est difficile. A l'inverse, on attribue aux femmes plus de talent pour les pratiques de précisions ou artistiques, plus d'intérêt pour les pratiques non compétitives et orientées vers le bien-être et la santé.²¹ De plus, les sportives performantes demeurent questionnées quant à leur identité de « vraie femme ».²²

2.2.2.2.2 Adolescence et sexualisation

Outre les dimensions institutionnelles (organisation du sport en non mixité dès le secondaire et faible organisation d'équipes féminines), il y a à l'égard des jeunes filles une mise en place de « mécanismes de surveillance » liés à un sentiment d'insécurité dans le chef des parents et des filles elles-mêmes. En parallèle d'un décrochage dans la pratique sportive, les filles deviennent quasi invisibles dans l'espace public.²³ Là où la pratique du sport chez les filles augmente plus que chez les garçons durant l'enfance (phénomène de rattrapage), elle diminue à l'adolescence.²⁴

²⁰ Yves Raibaud, « Genre et espaces du temps libre », *L'Information géographique*, Vol. 76 (2012), p. 40-56.

²¹ Conseil de l'Europe, *Manuel des bonnes pratiques – Egalité homme-femme dans le sport*, 2011, p. 11

²² Catherine Louveau, op cit.

²³ Yves Raibaud, « Une ville faite par et pour les hommes », *Friture Magazine*, n°21 (2014)

²⁴ Cadastre de sport, op cit.

2.2.2.2.3 Répartition des rôles à l'âge adulte

A l'âge adulte, les inégalités de rôles désormais bien connues persistent:

- ▶ Les femmes sont celles qui s'occupent majoritairement des enfants et des personnes âgées
- ▶ Elles continuent à prendre en charge une bonne partie des tâches ménagères

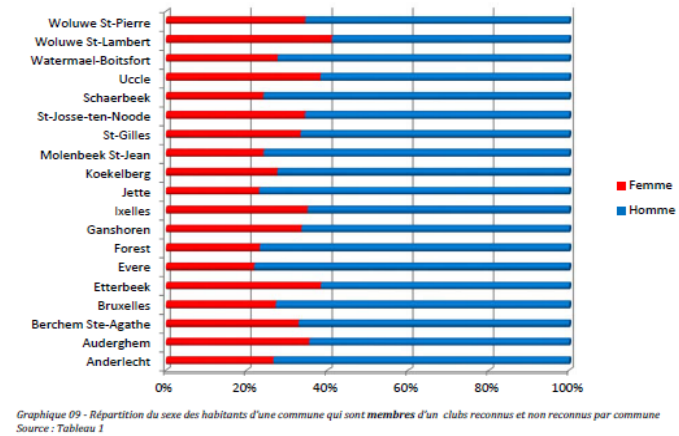
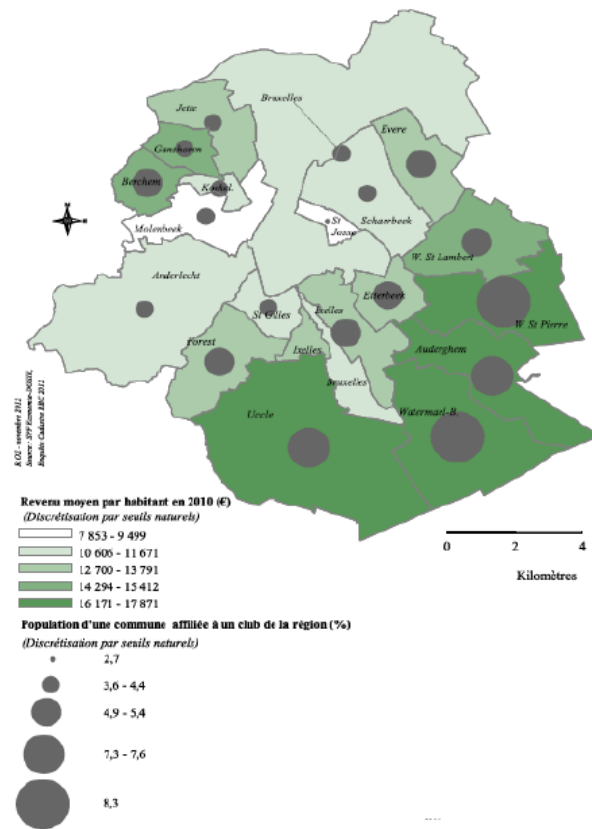
De fait, les femmes disposent de moins de temps pour pratiquer un sport.²⁵

2.2.2.2.4 Réalité socio-économique

L'appartenance sociale accentue toujours les inégalités entre les sexes, corrélativement à une forte division sexuelle des espaces et des activités.²⁶ La carte ci-dessous extraite du cadastre des sports de 2012 met en parallèle la proportion d'affiliés à un club de sport et le revenu moyen par habitant, et ce à l'échelle communale. Les communes les plus pauvres sont celles dont les habitants sont le plus rarement membres d'un club. Le graphique qui suit reprend quant à lui la proportion d'hommes et de femmes membres d'un club. On y remarque que les communes les plus pauvres outre le fait que leur population est rarement affiliée à un club, sont aussi celles où la proportion de femmes affiliées est la plus faible à certaines exceptions près comme Saint-Josse qui comptent une bonne proportion de femmes affiliées ou Watermael-Boisfort, commune riche, qui en compte peu.

²⁵ Entretien université des femmes

²⁶ Conseil de l'Europe, *Manuel des bonnes pratiques – Egalité homme-femme dans le sport*, 2011, p. 14



Source: cadastre du Sport – PEPS Sport - 2012

2.2.2.2.5 Autres critères explicatifs des inégalités de genre dans le sport

Le guide européen cite d'autres difficultés défavorisant l'accès égalitaire du sport aux femmes.

- ▶ Manque d'infrastructures appropriées et sécurisées
- ▶ Les femmes peuvent être exposées aux harcèlements et agressions physiques et/ou verbaux
- ▶ Manque d'installations permettant la garde d'enfants
- ▶ Type d'activités proposées et manque d'activités prisées par un public féminin
- ▶ Accès moindre à la voiture et dépendance accrue aux transports en commun. Ce faisant, l'accessibilité des infrastructures est primordiale



3/ Contexte politique

2.3.1 Le 'gender mainstreaming' comme stratégie principale pour renforcer les actions politiques en matière d'égalité des genres

La quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée par les Nations Unies à Pékin en 1995 a constitué un tournant majeur dans le mouvement pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la Déclaration et le Programme d'action, adoptés à l'unanimité par 189 pays, le 'gender mainstreaming' a été proposé comme une des stratégies principales pour objectiver la situation des femmes dans le monde et renforcer les actions politiques en matière d'égalité des genres²⁷.

Au plan européen, les Etats membres se sont engagés à prendre des mesures pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et intégrer la perspective de genre dans toutes les politiques avec comme objectifs :²⁸

- ▶ Éliminer les stéréotypes de genre sur le marché du travail, augmenter la participation des femmes au marché de l'emploi et leur indépendance économique
- ▶ Réduire l'écart salarial et l'écart des pensions et des revenus de remplacement
- ▶ Améliorer la disponibilité des services de garde d'enfants et promouvoir des conditions de travail flexibles
- ▶ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus décisionnels
- ▶ Renforcer la prévention de la violence à l'encontre des femmes
- ▶ Lutter contre la pauvreté des femmes
- ▶ Promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes dans le monde entier

²⁷ UN Women, <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.html>

²⁸ European Council Conclusions: European Pact for gender Equality (2011-2020); European Commission: strategic engagement for gender equality (2016-2019).

2.3.2 Plusieurs instruments de 'gender mainstreaming' au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale

En accord avec ces engagements, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est donné comme objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes en intégrant la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région.²⁹ La Région s'est ainsi dotée de plusieurs instruments législatifs de 'gender mainstreaming' :

- ▶ L'ordonnance du 20 avril 2006 relative à l'élaboration par le Gouvernement d'un rapport annuel d'évaluation de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes (abrogée par l'ordonnance du 29 mars 2012)
- ▶ L'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale
 - règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution et transpose partiellement la Directive 2006/54/CE
 - prévoit des objectifs stratégiques relatifs à l'égalité homme-femme pour chaque politique menée ; les crédits relatifs aux actions sont identifiés par mission
 - intègre la dimension du genre dans tous les nouveaux plans de gestion, dans tous les nouveaux contrats de gestion ainsi que dans tout autre instrument de planification stratégique.
 - les plans de gestions sont liés à des indicateurs de genre pertinents. Les statistiques produites par les organes régionaux sont ventilées par sexe.
 - pour chaque projet d'acte législatif ou réglementaire : rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes dit « test gender »

²⁹ Ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la région de Bruxelles-Capitale ; Arrêté du 24 avril 2014 du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la région de Bruxelles ; Accord du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2014-2019.



- prévoit la transmission intermédiaire et de fin de législature d'un rapport d'évaluation au parlement, par le GRBC.
- Prévoit la mise en place d'un groupe de coordination pour le suivi et la mise en œuvre de l'ordonnance (et notamment des travaux à initier au sein du SPRB).
- ▶ L'arrêté du 24 avril 2014 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques régionales ;
 - Désigne et définit l'action du groupe de coordination visé par l'ordonnance et notamment la coordination du plan régional visant à l'intégration du genre dans les politiques publiques, la mise en place des indicateurs, le suivi du test gender, le rapportage ... En soi, l'ensemble des actions prévues par l'ordonnance est coordonné et mis en œuvre sous l'égide du groupe de coordination.
 - Le gender test, annexé à l'arrêté n'est pas publié au moniteur pour des raisons techniques.
- ▶ L'arrêté du 14 juillet 2016 instaurant une méthode pour l'intégration de la dimension de genre dans le cycle budgétaire.
 - Règle la mise en place du gender budgeting pour le budget régional en attachant chaque ligne de crédit à 3 catégories budgétaires : genrée, non-genrée ou non-déterminé.

En Région de Bruxelles-Capitale, outre la Région, la COCOM, COCOF, FWB, VGC sont aussi responsables pour l'égalité homme-femme dans les matières dont elles ont la compétence. Chacune des instances a légiféré à ce sujet ces dernières années.³⁰ L'ordonnance de la Cocom (16 mai 2014) et décret COCOF (21 juin 2013) sont quasi identiques à l'ordonnance bruxelloise.

Par ailleurs, les communes ont un rôle à jouer, Bruxelles-Pouvoir Locaux les encourage à développer des plans d'action se faisant notamment le relais de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Au niveau régional, le plan d'intégration de la dimension genre dans les politiques régionales a été établi pour la période 2015-2019 qui reprend une série d'objectifs pour chaque administration et autres organismes régionaux. La

Région est actuellement accompagnée par des spécialistes du genre pour élaborer ces objectifs qui seront adossés à des indicateurs de suivi.

Côté VGC, il n'y a pas de décret séparé pour la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre. Le décret du 10 juillet 2008 sur l'égalité des chances constitue le cadre de la politique flamande. Chaque ministre est responsable de l'application de l'égalité des chances dans son domaine politique. Il s'agit d'une politique transparente et inclusive dans laquelle non seulement les services gouvernementaux mais aussi les partenaires sociaux, les chercheurs et la société civile participent. Les plans d'action consistent en des objectifs et actions concrets. Le reporting a lieu tous les deux ans.

Concernant le sport, compétence initialement entièrement communautaire, elle a été transférée à la Région à la suite de la 6^{ième} réforme de l'Etat pour ce qui concerne le subventionnement des infrastructures sportives des pouvoirs locaux. La Région travaille actuellement à une ordonnance intégrant cette nouvelle compétence. Cette dernière intégrera un gender test et requerra également de la part des communes demandeuses la justification de la prise en compte du genre.

³⁰ <http://www.gender.brussels/spip.php?article66>



Partie 3 Analyse de 4 salles issues des CQ



1/ Cadre d'analyse

Le guide espagnol visant à inclure une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques sportives locales reprend un sorte de check liste pour évaluer les infrastructures sportives sous l'angle du genre.³¹ Nous focalisons ici sur trois dimensions d'analyse faisant sens vis-à-vis des contrats de quartiers dans leur rôle de concepteurs-bâisseurs :

- ▶ le processus de conception des infrastructures,
- ▶ les infrastructures en tant que telles,
- ▶ la gestion quotidienne des infrastructures.

Les critères et la grille de lecture présentés reprennent les éléments primordiaux afin de garantir l'égalité dans les salles de sport, en se focalisant moins sur les obstacles individuels à la pratique (manque de temps, faible niveau de relations amicales, influence familiale) que sur les injonctions discriminatoires liées aux infrastructures et à leur gestion.

La traduction de l'ensemble de la check-list est reprise en annexe 1.

3.1.1 Analyse du processus de conception des infrastructures et de la gestion

Une politique égalitaire doit incorporer la perspective de genre dès la conception des infrastructures tout en tenant compte des nécessités de groupes spécifiques comme les femmes jeunes ou âgées, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap, les femmes avec des personnes dépendantes à leur charge et les hommes et femmes transgenres.

Outre la parité souhaitée au sein des organes décisionnaires et des employés, il est également conseillé que la perspective de genre et le principe d'égalité soient pris en compte dans le choix des éventuelles entreprises prêteuses de services en matière par exemple de gestion des activités sportives, de

³¹ FEMP, *Guía per la incorporación de la perspectiva de género a la gestión deportiva local*, 2009, p. 32.

maintenance ou de propreté. Par ailleurs, une attention à la formation du personnel en matière d'égalité est souhaitable³².

	Oui	Non
Les réalités et nécessités des hommes et femmes ont été prises en compte de manière systématique dans le développement du projet		

Extrait de la check list espagnole

3.1.2 Analyse des infrastructures (« les briques »)

3.1.2.1 Accessibilité

Les équipements sportifs doivent être localisés dans des lieux de passage urbanisés. Une offre en transports publics en accord avec les horaires d'utilisation des équipements et avec renforts ponctuels à certains horaires déterminés, en plus d'améliorer l'accessibilité, peut réduire le degré d'insécurité.³³

3.1.2.2 Éclairage

La lumière est un aspect clé de la perception de la sécurité. Outre une illumination intérieure satisfaisante, l'éclairage des espaces extérieurs et des environs (entrées et sorties, parkings, arrêts de bus) doit être assuré.³⁴

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*



3.1.2.3 Ratio d'installations sanitaires et présence de vestiaires séparés

Les questions qui se posent quant à la planification des espaces utilitaires sont, par exemple : dans quels vestiaires les filles qui viennent accompagnées de leurs pères doivent elles se changer ? Et les garçons qui viennent accompagnés de leurs mères ? Et les personnes dépendantes adultes qui viennent accompagnées d'une personne du sexe opposé ? Des tables à langer sont-elles situées dans des lieux accessibles aux hommes et aux femmes, ou à la fois dans les vestiaires féminins et masculins ? Des espaces complémentaires pour parquer les chaises roulantes et les poussettes sont-ils disponibles ?

3.1.2.4 Présence d'installations destinées à la garde des enfants

La salle de sport est-elle implantée à proximité d'une garderie ou propose-t-elle une ludothèque ou des espaces de jeux infantiles ?

3.1.2.5 Répartition du matériel et des espaces

À qui est destiné le matériel de moins bonne qualité et les espaces les moins adaptés ? Les activités organisées à proximité de l'entrée et des lieux de sociabilité ?

L'offre en matériel doit répondre aux nécessités de personnes avec différentes morphologies et aptitudes physiques : par exemple, en proposant des vélos de différentes tailles et la possibilité d'utiliser les machines de musculation avec des poids légers.

Enfin, certaines installations sportives fixes occupent parfois une part conséquente de l'espace disponible tout en étant accaparées. L'exemple le plus courant est le terrain de football, territoire d'exclusivité qui limite considérablement les tentatives de mixité et de partage.³⁵ Certaines installations sportives d'accès libre sont parfois inadaptées ou ne s'intéressent simplement pas aux goûts des utilisatrices. Elles sont souvent monopolisées par les garçons,

³⁵ Anonyme, *Genre et ville*, in: <http://www.genre-et-ville.org/genre-et-ville-soutient-les-degommeuses-et-le-sport-pour-toutes/>, consulté le 18/11/2017.

jusqu'à hauteur de 90 à 100 % pour les skate-parks, lieux masculins plutôt anxiogènes pour les femmes.³⁶

3.1.2.6 Séparation visuelle entre les différents terrains de sport et entre le terrain de sport et les espaces publics

Cette dimension est particulièrement importante en ce qui concerne les populations musulmanes ou pour les adolescentes qui peuvent éprouver de l'embarras à l'idée de se produire en face de garçons³⁷.

3.1.2.7 Atmosphère recherchée

L'ambiance recherchée doit inspirer l'ouverture à tous les publics, dans une démarche inclusive, et éviter d'instaurer une atmosphère rebutante (sanctuaire de la virilité).

	Oui	Non
Les équipements sportifs sont situés dans des endroits habités et de passage		
On peut accéder aux équipements par les transports publics. Les horaires des transports coïncident avec les programmes sportifs		
Les équipements sportifs, les espaces annexes et les environs sont suffisamment éclairés		
On dispose d'outils pour évaluer l'utilisation des différents espaces et équipements par différents segments de la population		

³⁶ Yves Raibaud, « Genre et espaces du temps libre », p. 53.

³⁷ Conseil de l'Europe, *Loc. Cit.*, p. 18.



Les différents terrains de sport sont séparés visuellement entre eux et par rapport à l'espace public		
L'atmosphère est inclusive		
Des équipements permanents dédiés à des activités exclusivement masculines n'accaparent pas un espace trop important		
Il existe un protocole pour distribuer les vestiaires afin de donner une réponse adéquate aux différents cas de figure		
Les tables à langer se situent dans des endroits d'accès commun aux femmes et aux hommes ou dans les vestiaires féminins et masculins		
Des services complémentaires destinés aux enfants sont disponibles pour faciliter la conciliation de la vie de famille avec la pratique sportive		
Des espaces de rangement pour les poussettes et les chaises roulantes sont disponibles		
Les équipements sportifs répondent aux besoins physiques et morphologiques d'un public varié		

Extrait de la check list espagnole

3.1.3 Analyse de la gestion

3.1.3.1 L'offre est-elle suffisamment diversifiée ?

Les motivations qui poussent à faire du sport sont sexuellement différenciées : des études montrent que les femmes sont tendanciellement plus portées vers l'équilibre et le soin du corps. Beaucoup de jeunes filles affirment que l'accroissement de la compétitivité en avançant dans les années est un facteur

d'abandon³⁸. L'offre proposée reflète rarement cette partition : en Allemagne, par exemple, les clubs municipaux proposent souvent des sports traditionnels orientés vers la recherche de la performance, la compétition et le dépassement de soi. Au Danemark, la pratique scolaire est consacrée à 70% aux jeux de balles contre 10% pour la gymnastique et la danse³⁹.

Un manque de créneaux réservés aux filles et aux femmes, une sous-représentation des femmes dans l'encadrement technique et administratif et des manifestations de racisme et de discrimination ou de harcèlement sont autant d'obstacles à la pratique sportive. Les règles, enfin, des institutions sportives nationales, peuvent constituer un frein⁴⁰.

3.1.3.2 De quelle manière sont impliquées les femmes dans la gestion de l'infrastructure sportive ?

En Europe, la proportion de femmes occupant le poste de coach sportif oscille entre les 20 et 30%, avec de fortes variations selon les sports. Les entraîneuses travaillent en général dans des sports avec une haute proportion de femmes ou avec des adolescents et des enfants⁴¹. Outre la disproportion, il y a donc une stéréotypisation des emplois féminins liés au sport.

Comment les goûts et les suggestions des femmes sont-elles prises en compte ? Existe-t-il des canaux par lesquels sonder les besoins, demandes et réclamations des utilisatrices ? Significativement, le cadastre du sport en RBC se focalise sur l'offre sportive et sa fréquentation et ne tient pas compte du nombre de femmes impliquées dans la gestion des pratiques sportives, ni de la demande effective des utilisateurs et utilisatrices.

³⁸ S. Biddle et al., *Increasing Demand for Sport and Physical Activity by Girls*, Edinburgh, Sportscotland, 2005, p. 7.

³⁹ Conseil de l'Europe, *Loc. Cit.*, p. 13.

⁴⁰ Conseil de l'Europe, *Loc. Cit.*, pp. 14-15.

⁴¹ EIGE, *Loc. Cit.*, pp. 7-8.



3.1.3.3 De quelle manière la gestion vise-t-elle à attirer des groupes cibles spécifiques, comme par exemple les femmes ?

En ce qui concerne la communication, l'attention à un usage non sexiste du langage et des images dans toute la documentation générée par la salle de sport est de mise. L'importance de mettre en avant les bonnes pratiques et les démarches inclusives, la promotion d'expériences féminines et la prévention des actes discriminants envers les filles est de premier plan. Une communication non stéréotypée (non masculinisée ou féminisée) peut réduire la perception biaisée des jeunes utilisateurs et utilisatrices : pour les filles, certains sports paraissent parfois inappropriés, quand peu de garçons pensent qu'être douée en sport est important pour une fille⁴².

3.1.3.4 De quelle manière l'infrastructure sportive est-elle subie par les femmes comme un lieu où elles sont les bienvenues ?

La distribution des espaces sportifs, du matériel et des horaires ne doit pas produire des situations d'inégalité entre utilisateurs et utilisatrices (par exemple en assignant majoritairement les salles où les horaires les moins adaptés aux activités plutôt fréquentées par les femmes). De plus, la salle doit être suffisamment fréquentée pour garantir un certain contrôle social.

3.1.3.5 Perspective intersectionnelle

Sans entrer dans les détails spécifiques à chaque situation, on peut estimer que les barrières à la participation sportive des femmes racisées sont en général les responsabilités familiales, le faible niveau des relations amicales liées au sport, le racisme, la barrière religieuse ou le manque de zones sportives non-mixtes.

Certaines jeunes filles musulmanes ne sont pas autorisées à prendre part à une activité sportive qui les mettrait en contact avec des garçons. Certaines femmes refusent ou rechignent à sortir seules ou à se rendre dans des endroits mixtes où des parties du corps habituellement couvertes sont révélées par le port de shorts, etc. Notons que cette disqualification des femmes musulmanes ne porte pas sur l'activité physique en soi mais sur l'organisation de la pratique sportive

⁴² S. Biddle et al., *Loc. Cit.*, p. 13.

(comme par exemple l'interdiction du port du voile dans les clubs sportifs de pays non-musulmans). En fait, la présence ou non d'espaces non-mixtes est souvent un critère décisif pour la participation des femmes musulmanes.

Une recherche aux Pays-Bas qui a analysé la participation dans différentes organisations montre que le plus grand pourcentage de jeunes filles racisées (sans distinction) fait du sport dans les salles de fitness privées. Cette même étude montre par ailleurs que le pourcentage de racisées pratiquant le sport dans des espaces publics était plus grand que celui des jeunes filles blanches. En fait, les premières se tournent majoritairement vers le fitness, la natation, le basketball, l'auto-défense, le football et le tennis (avec un choix à spectre plus large) quand les secondes préfèrent la danse, l'équitation et le hockey.

Quoi qu'il en soit, bien que la documentation ne permette pas d'établir une analyse fine, les études en Angleterre, Norvège et au Pays-Bas montrent toutes que le fitness est l'activité la plus plébiscitée par les filles racisées, ce qui fait de la salle de sport commerciale, à plus forte raison encore que le club sportif, un espace privilégié où offrir des activités en accord avec les besoins culturels particuliers de ces utilisatrices, où porter une attention particulière au multiculturalisme et à la prévention des discriminations⁴³.

En ce qui concerne les hommes et femmes transgenres, le manque de safe spaces, la peur de s'exposer devant les autres et des vestiaires inadéquats constituent des barrières à la pratique sportive⁴⁴. Outre la possibilité d'accéder aux vestiaires destinés au genre auquel ils s'identifient, des installations neutres avec un accès sûr aux vestiaires et aux sanitaires permettent de créer un environnement inclusif et d'éviter des demandes spécifiques qui risquent d'exposer la personne concernée. On évitera les uniformes qui ne permettent pas le respect des identités de genre individuelles et les demandes d'informations non nécessaires comme les déclarations de genre (et, si cet information est nécessaire, on s'assurera que les catégories sont inclusives)⁴⁵.

⁴³ Kari Fasting et Kristin Walseth, « Sport as a Means of Integrating Minority Women », *Sport in Society*, Vol. 7, n°1 (2004), pp. 109-129.

⁴⁴ Bethany Alice Jones, Emma Haycraft, Walter Pierre Bouman et Jon Arcelus, « The Levels and Predictors of Physical Activity Engagement Within the Treatment-Seeking Transgender Population: A Matched Control Study », *Journal of Physical Activity and Health*, 2017, p. 1-9.

⁴⁵ Canadian Centre for ethics in sport, *Creating inclusive Environments for Trans Participants in Canadian Sport*, 2017, p. 32.



Il n'y a pas lieu ici d'analyser en profondeur la variable économique. Rappelons simplement que les femmes subissent avec plus d'intensité les discriminations qui y sont liées et qu'il s'agit d'un facteur d'abandon primordial.⁴⁶

	Oui	Non
Il existe des outils pour obtenir des informations sur la demande sportive en fonction des variables âge et sexe		
Les données de participation aux activités sont disponibles		
Il existe des canaux pour obtenir des informations qualitatives à propos du degré de satisfaction de différents segments de la population		
Les chiffres d'abandons des activités sont connus et segmentés par catégories		
Les causes qui motivent l'abandon d'activités par les femmes sont identifiées		
L'offre d'activités est configurée avec l'objectif de couvrir les demandes et besoins de tous les segments de population identifiés		
Toutes les activités se déroulent dans des espaces appropriés		
La distribution du matériel ne produit pas de situations d'inégalité		
La distribution des espaces ne produit pas de situations d'inégalité		
Distribution des horaires ne produit pas de situations d'inégalité		
La communication fait un usage non sexiste des images et du langage		
La communication ne présente pas une vision stéréotypée (masculine ou féminine) associée à certains sports		
La communication est assurée en suffisance pour toutes les activités		

⁴⁶ Conseil de l'Europe, *Loc. Cit.*, p. 17.

La salle est assez fréquentée à toute heure pour assurer un contrôle social		
Les règlements des activités sportives ne produisent pas de discrimination		
Des activités non-mixtes sont proposées		
La politique de l'établissement est respectueuse des hommes et des femmes transgenres		
L'impact de genre résultant de la gestion est analysé et pris en compte		
Il existe une égale représentation d'hommes et de femmes dans les structures gestionnaires		
Il existe une représentation paritaire d'hommes et de femmes dans le personnel		
Il n'y a pas de disparité de genre dans les conditions de travail et les contrats du personnel		
Le personnel a été formé en matière d'égalité		

Extrait de la check list espagnole

2/ Description des 4 salles et de leurs quartiers

La Direction de la Rénovation Urbaine a sélectionné 4 infrastructures sportives afin qu'elles soient analysées dans le cadre de cette étude. Au travers de cette sélection, les points d'attention de la DRU sont multiples :

- ▶ Analyser des salles en fonctionnement depuis suffisamment longtemps
- ▶ Analyser des infrastructures de typologies différentes (un centre sportif vs une salle de gymnastique)
- ▶ Analyser des infrastructures dans différentes communes

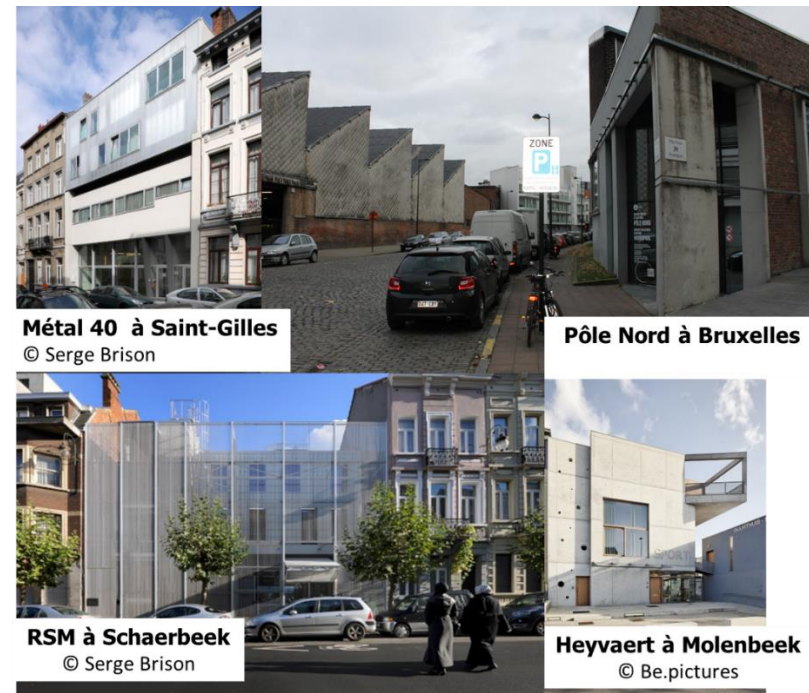
Sur base de ces critères 4 infrastructures ont été sélectionnées dans 4 communes :

- ▶ Le centre Pôle-Nord à Bruxelles Ville – Contrat de Quartier Nord [1999-2003] - Architectes : Bureau d'Engineering et d'Architecture Industrielle (BEAI) - Entreprise : THV NVP Roegiers-SA TWT
- ▶ La salle Royale Saint-Marie à Schaerbeek – Contrat de Quartier Lehon-Kessels [2005-2009] - Architectes : O² architectes - Entreprise : Franki sa
- ▶ Le Hall de sport Heyvaert à Molenbeek – Contrat de Quartier Heyvaert [2002-2006] - Architectes : Pierre Blondel Architectes - Entreprise : Vanhout nv
- ▶ La salle de gymnastique Métal 40 à Saint-Gilles – Contrat de Quartier Métal-Monnaie [2003-2007] - Architectes : association Agwa - Ferrière Architectes - Entreprise : M&M Sitty sa

Cette section décrit brièvement chaque infrastructure, sur base de nos visites des lieux, ainsi que les quartiers où elles sont installées, et ce au plan sportif. Cette description est issue de l'actualisation du cadastre des sports de 2012 (non-publiée) et a été fournie par Perspective.brussels. Ces travaux consistent en un cadastre des infrastructures, et ont recours à des ratios-objectifs pour juger de la demande. La confrontation de l'offre et de la demande via les ratios permet de vérifier le niveau suffisant ou non du maillage sportif. L'analyse est réalisée à l'échelle des quartiers du monitoring des quartiers.

Ainsi cette approche purement quantitative n'inclut pas de réflexion sur la pratique sportive (par exemple l'utilisation par les clubs ou encore la question du genre, des seniors, des PMR), l'accessibilité (horaires, tarifs, mobilité), le rayonnement et la zone de chalandise des infrastructures.

Durant nos entretiens avec les 4 communes, les effets frontières générés par l'approche par quartier du monitoring ont été soulignés comme peu pertinents en particulier pour des équipements rayonnant comme les piscines. Les communes adoptent une lecture plus globale de leur territoire. Elles visent à compléter et renforcer un maillage sportif existant en fonction des opportunités foncières et budgétaires et pas tant des besoins spécifiques d'un quartier, considérant une mobilité de la population.





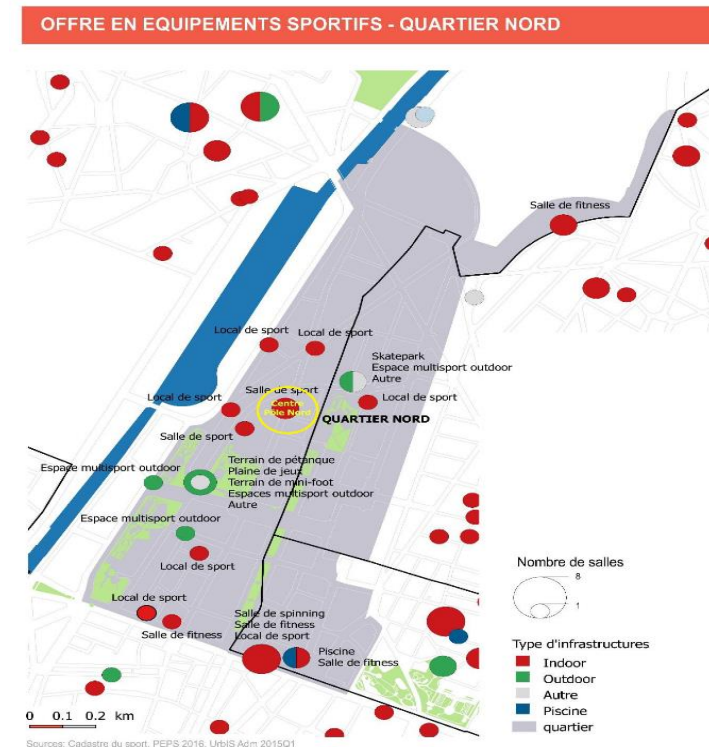
3.2.1 Centre Pôle Nord (Ville de Bruxelles)

Aménagé dans un ancien dépôt STIB, le centre pôle nord est une « infrastructure polyvalente de proximité » qui regroupe des salles de sports, une salle de spectacle, deux espaces cafétérias-salles de détente. Une maison des jeunes et une maison de la petite enfance lui sont attenants et sont d'ailleurs issues de la même opération de contrat de quartier. Côté sportif, le centre compte :

- ▶ Une salle omnisport (située au rdc en contrebas du niveau de l'espace public)
- ▶ Une salle de psychomotricité (qui communique avec la salle omnisport et la maison de la petite enfance)
- ▶ Une salle polyvalente (située à l'étage).



Côté offre sportive dans le quartier, d'un point de vue quantitatif, l'offre en infrastructures sportives du Quartier Nord est bien développée. Par rapport au nombre d'habitants, seules 2 types d'infrastructures répondent aux besoins en offre sportive : les salles de pratiques collectives publiques et privées (13) et les petits terrains extérieurs (7, juste suffisant). Il y a 5 salles de fitness mais une seule piscine privée (insuffisant), et aucune infrastructure de type terrains de grands jeux et terrains de tennis. Le Basic-fit Saint-Josse est l'espace le plus fourni en infrastructures.⁴⁷



⁴⁷ Note Perspective sur l'état du quartier en termes d'infrastructures sportives



3.2.2 Hall de sport Heyvaert (Molenbeek)

Le hall de sport Heyvaert est une infrastructure neuve issue d'une opération commune avec une maison de quartier. Le hall sportif comprend :

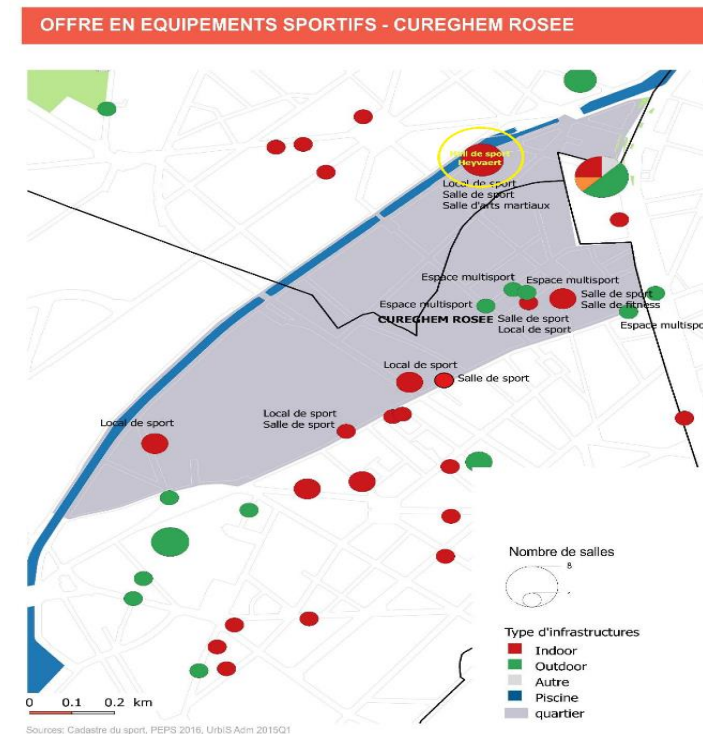
- ▶ Une salle omnisport
- ▶ Trois salles polyvalentes dont une petite salle située au rdc (à côté de la salle omnisport), une salle polyvalente au 1^{er} étage (haute de plafond) et une salle polyvalente au second.



Côté offre sportive dans le quartier, l'offre en infrastructures sportives du quartier Cureghem Rosée est relativement satisfaisante, mais peu diversifiée.

Impact en matière de genre des infrastructures sportives issues des contrats de quartier | IDEA Consult | mai 2018

Les salles de pratiques collectives (12) répondent aux besoins de la population avec une offre 3 fois supérieure au ratio idéal. Les 4 petits terrains extérieurs (espaces multisports, agoraspace, plaine de jeux) dont deux sont localisés dans une école (Les Tourterelles) sont suffisants. Il y a une salle de fitness mais aucun terrain de grands jeux, terrain de tennis ou piscine. Il est à noter la présence proche du stade Vanderputten dont le réaménagement prochain devrait permettre de créer un bassin aquatique et de nouveaux espaces multisports.⁴⁸



⁴⁸ Note Perspective sur l'état du quartier en termes d'infrastructures sportives



3.2.3 Le 40 métal (Saint-Gilles)

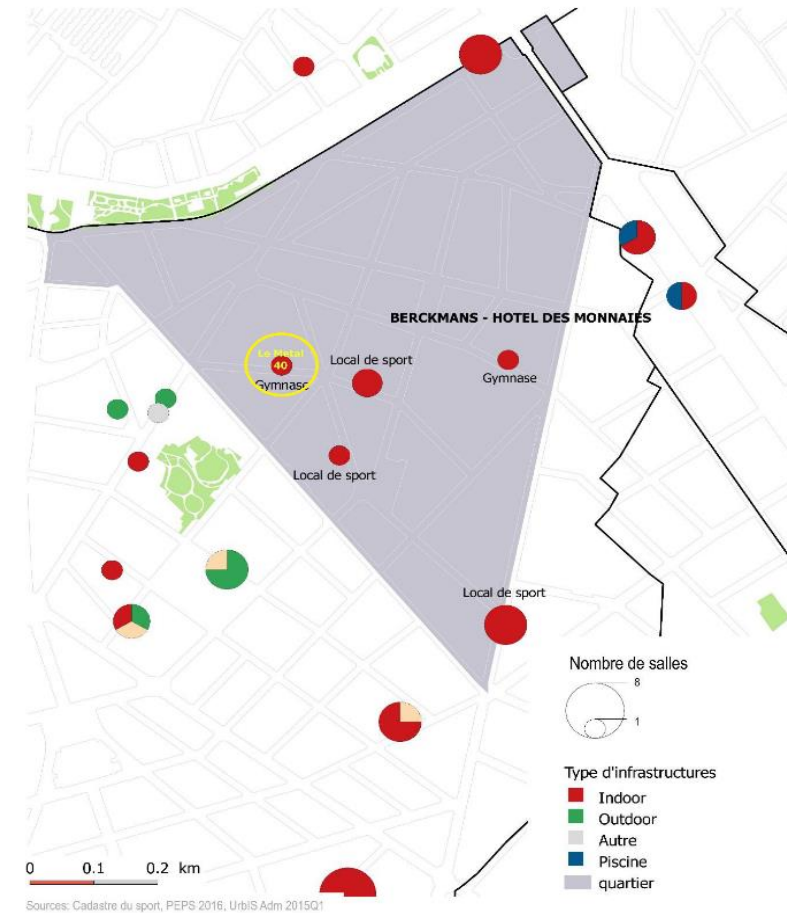
La salle Métal 40 consiste en une seule salle aménagée en gymnase.



Concernant le quartier, l'offre en infrastructures sportives du quartier Berckmans-Hôtel des Monnaies est limitée et peu diversifiée. On compte seulement 6 salles de pratiques collectives (juste suffisant si la population n'augmente pas) réparties dans 5 établissements (plusieurs équipements peuvent se retrouver dans une même infrastructure), dont 4 locaux de sports (3 dans des établissements scolaires et 1 privé) et de 2 gymnases (1 dans un établissement scolaire et 1 public). Aucune infrastructure du type piscine, petit terrain extérieur, terrain de grands jeux, terrain de tennis n'est présente dans le quartier.⁴⁹

⁴⁹ Note Perspective sur l'état du quartier en termes d'infrastructures sportives

OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS - BERCKMANS-HOTEL DES MONNAIES



A wide-angle photograph of a modern sports hall. The ceiling is high with a series of long, rectangular light fixtures. The walls are decorated with large, vertical panels in black, white, and yellow. A basketball hoop is visible on the left side, and a large window is in the background. The floor is polished and marked with yellow and red lines for sports.

[illegible]

Impact en matière de genre des infrastructures sportives issues des contrats de quartier | IDEA Consult | mai 2018



3/ Pratiques et usagers des 4 salles

Les inégalités hommes-femmes sont multiples, leurs contours sont dressés depuis des décennies au sein de plusieurs disciplines, souvent de façon qualitative. Néanmoins, la littérature, notamment celle parcourue dans le contexte des présents travaux, attire l'attention sur la nécessité d'objectiver, de quantifier, d'indiquer, chiffres et enquêtes à l'appui, quels sont les marqueurs de ces inégalités. Un état quantitatif de la situation est plus audible et permet d'engager de façon sereine les actions et politiques publiques à mener.

Ainsi, un comptage a été effectué durant deux semaines, une semaine classique et une semaine de vacances, en l'occurrence celle des congés de détente de carnaval. Les résultats suivants correspondent à la semaine d'utilisation classique des infrastructures, du lundi 5 février au samedi 10 février⁵¹, les résultats très spécifiques des observations effectuées durant la semaine de congés scolaires sont repris en annexe.

L'objectif de ces comptages est multiple : il s'agit évidemment d'identifier la proportion de sportives mais aussi de comprendre la façon dont cette proportion varie selon le type de sport, la nature mixte ou non du cours, l'organisateur du cours, l'infrastructure, etc.

3.3.1 En bref :

- Les comptages ont été effectués dans les 4 infrastructures qui comptent au total **9 salles** dont 3 salles omnisports
- **2.439 sportives et sportifs** sont dénombrés durant les 6 jours d'observation. Heyvaert est de loin l'infrastructure la plus fréquentée avec 1143 sportives et sportifs soit près de la moitié des fréquentations cumulées des 4 infrastructures.
- En moyenne **37% de filles** sont dénombrées parmi les usagers. C'est mieux que les 31% de femmes présentes dans les clubs reconnus et non-reconnus du cadastre des sports. Cela dit, ce bon résultat est lié à la présence parmi les infrastructures analysées d'une salle de gymnastique

⁵¹ Des comptages, effectués par des étudiants, n'ont pu être organisés les dimanches : la commission paritaire d'Idea Consult empêchant de recourir au service d'étudiants le dimanche.

majoritairement fréquentée par des femmes (68%). Les trois autres infrastructures regroupent entre 30 et 34% de femmes.

- **Une occupation effective** totale de 278 heures soit **31 heures par salle en moyenne et 5h d'occupation par jour par salle**.⁵² Une différence de plus de 10h de cours par semaine est constatée entre les infrastructures les plus et les moins occupées. Compte-tenu des horaires pratiqués (ouvert de 8 ou 9h à 22 ou 23h soit 78 à 90 heures par semaine), une marge certaine existe dans l'occupation des locaux. Pourquoi alors ce sentiment de saturation des infrastructures partagées tant au niveau des politiques que des gestionnaires d'infrastructure ? Cela s'explique sans doute par une différence entre l'occupation des salles « sur papier », c'est à dire telle que prévue selon les grilles horaires, et l'occupation effective. Pour prendre le cas le plus extrême, à Royale-Sainte-Maire, ce sont 38 heures prévues à la grille horaire durant lesquelles il n'y avait dans les faits aucun occupant dans la salle.

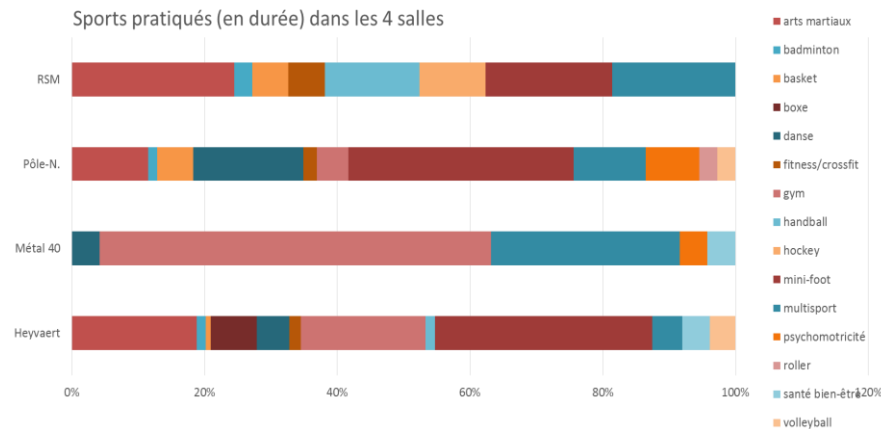
	Nombre d'heures occupées par lieu	Nombre d'heures moyen par salle	Nombre de cours	Nombre de filles	Nombre de garçons	Fréquentation totale	% filles
Heyvaert	144	36	95	383	760	1143	34%
Métal 40	24	24	19	219	104	323	68%
Pôle-N.	74	25	51	171	369	540	32%
RSM	37	37	25	129	304	433	30%
total	278	31	190	902	1537	2439	37%

Nombre d'heures de cours et participants – semaine du 5-10 février 2018

⁵² Notons que le gestionnaire de Pôle-Nord a indiqué que les occupations ont été plus faibles durant la semaine de comptage qu'à l'habitude. S'agissant de la semaine précédant les congés de carnaval, certains occupants dont les écoles auraient été moins présents. De plus, la ville de Bruxelles a récemment ouvert l'espace utopie situé à proximité de la salle pôle-Nord (rue de l'Eclusier Cogge) et qui regroupe une bonne partie des sports de tapis jusque-là organisés à Pôle-Nord. Ce faisant, depuis l'ouverture d'Utopie, la grille horaire de Pôle-Nord est moins remplie.



3.3.2 Sports pratiqués



Le graphique montre les sports pratiqués dans chaque salle, regroupés par « grandes pratiques »⁵³ pour plus de lisibilité, selon la durée totale leur étant consacrée.

Plusieurs constats peuvent être tirés :

- De façon générale, les pratiques sont assez diversifiées. C'est moins le cas pour Métal 40 qui est largement occupée par la gym et le multisport en raison de son aménagement en gymnase. Ailleurs, on dénombre, selon le lieu, entre 9 et 12 pratiques sportives en une semaine.
- Dès que l'infrastructure est dotée d'une salle omnisport (RSM, Heyvaert, Pôle-Nord), le mini-foot prend de l'importante comptabilisant à lui seul 1/3 des heures de ces infrastructures, toutes salles confondues.

⁵³ Par exemple, les différents arts martiaux sont regroupés ensemble, idem pour les danses etc.

3.3.3 Proportion de femmes et d'hommes par sport



Le graphique reprend les proportions d'homme et de femme par sport, agrégées à l'ensemble des salles puis salle par salle. Notons que les résultats d'Heyvaert qui cumule près de la moitié des fréquentations influencent largement les résultats globaux.

Globalement :

- Sans trop de surprise, la danse, la gym, les pratiques santé/bien-être (stretching, yoga...), le badminton et le handball sont majoritairement féminins.
- A l'inverse, le mini-foot, les arts-martiaux, le crossfit sont largement masculins mais sont ouverts aux femmes avec jusqu'à 25% de participantes dans les arts martiaux.

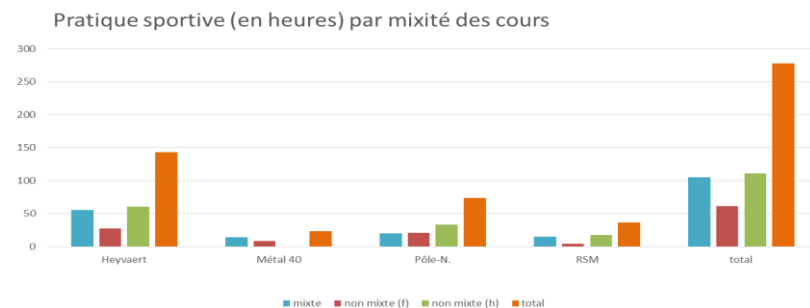


- Le basket, le multisport et la psychomotricité sont les pratiques les plus mixtes.

Concernant les salles, à Pôle-Nord, 5 des 11 des sports pratiqués sont exclusivement pratiqués par un sexe. Sont entièrement masculins, le badminton (pourant au total plutôt féminin) et le basket. La danse, la gym, le roller sont entièrement féminins. Pour Royale-Saint-Marie, 2 sports sur 8 sont non-ouverts à l'un des sexes.

A Heyvaert et Métal 40, tous les sports sont pratiqués par les deux sexes (mais pas forcément durant la même séance).

3.3.4 Mixité des cours



Le graphique reprend le nombre d'heures de cours de sport mixtes (c'est-à-dire durant lesquelles on retrouve des participants des deux sexes) et non-mixtes en distinguant les heures où sont présents uniquement des hommes ou uniquement des femmes. Dans la toute grande majorité des cas, la non-mixité est une mixité de fait et non de choix. Durant les entretiens, nous n'avons repéré que trois cas de non-mixité choisie :

- Les cours organisés à Heyvaert via le subsidé « Sport au féminin » de la COCOF qui s'adressent uniquement aux femmes.
- Certains cours de sport organisés par les écoles (secondaire)

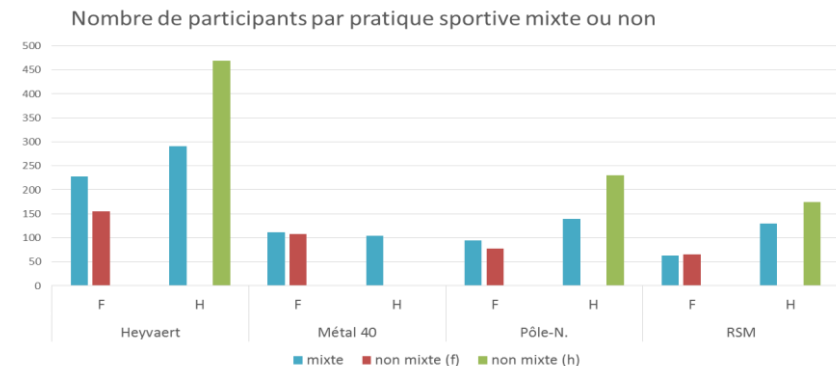
- Les séances dispensées par le service Jeunesse de Schaerbeek qui travaille avec des groupes genrés pour l'ensemble de ses activités.

Cela étant, à nouveau d'après les entretiens, certains cours, bien qu'ouverts théoriquement sont peu accessibles à l'un ou l'autre sexe, les assignations ayant la peau dure. A été cité l'exemple de filles voulant joindre un cours de boxe, les garçons refusant de s'entraîner avec elles et les moquant ont eu raison de leur motivation et ce malgré le souhait du professeur de les intégrer.

Quelques constats tirés du graphique :

- Dans toutes les salles sauf Métal 40, il y a plus d'heures de cours organisées en non-mixité « homme » qu'en mixité.
- Les heures de cours non-mixtes « femmes » sont en proportion les plus faibles à RSM (11%) et Heyvaert (19%).
- Au total, grosso modo 40% des heures sont mixtes, 40% non-mixtes uniquement fréquentées par des hommes et 20% non-mixtes uniquement fréquentées par des femmes.

Le graphique suivant illustre cette fois le nombre de participants regroupés par mixité de pratique. Pour chaque salle, on retrouve le nombre d'homme et de femme participant dans un cours mixte ou non-mixte.

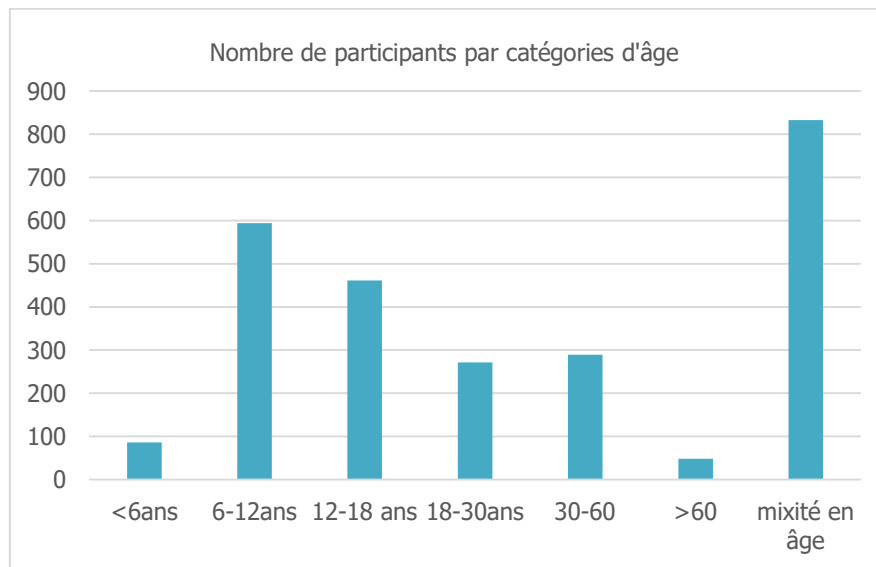




Quelques constats :

- ▶ La majorité des hommes pratiquent un sport durant des cours non-mixtes (sauf à Métal 40 où il n'y a pas de cours non-mixte « homme »).
- ▶ D'une infrastructure à l'autre, entre 50 et 60% des femmes pratiquent leur activité sportive en mixité.
- ▶ Les pratiques mixtes réunissent systématiquement davantage de participants alors qu'elles s'organisent sur moins de plages horaires

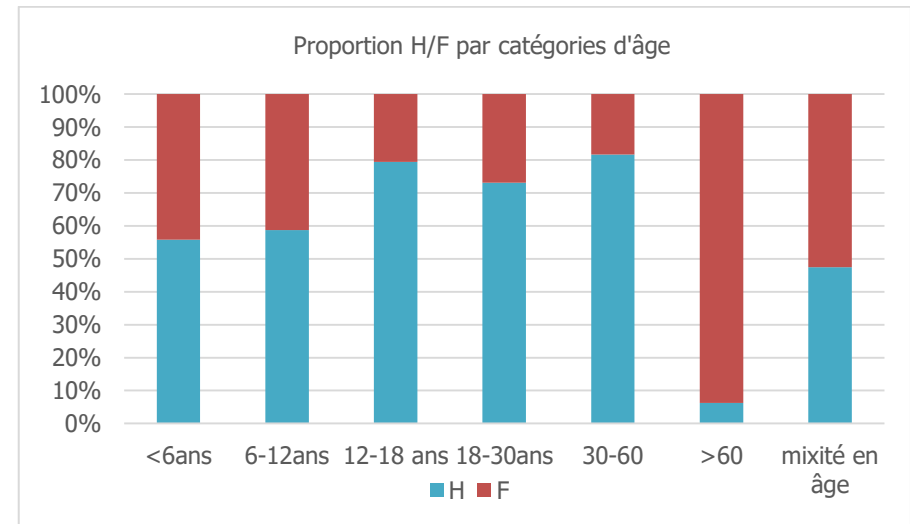
3.3.5 Age



Le graphique ci-dessus reprend le nombre de sportifs et sportives par classes d'âge. Pour mener cet exercice, une classe d'âge a été associée à un cours pour lequel on connaît également le nombre de participants filles et garçons. La colonne mixité en âge correspond aux cours où a minima deux classes d'âges sont rencontrées. Ces cours regroupent au total un tiers des participants et une

majorité de 6-12 et 12-18ans venant ainsi renforcer la présence majoritaire de ces deux classes d'âge.

On constate en effet, une majorité de 6-12 ans, un creux des 18-30 ans, très peu de tout petits et de +30ans⁵⁴, encore moins de +60ans.



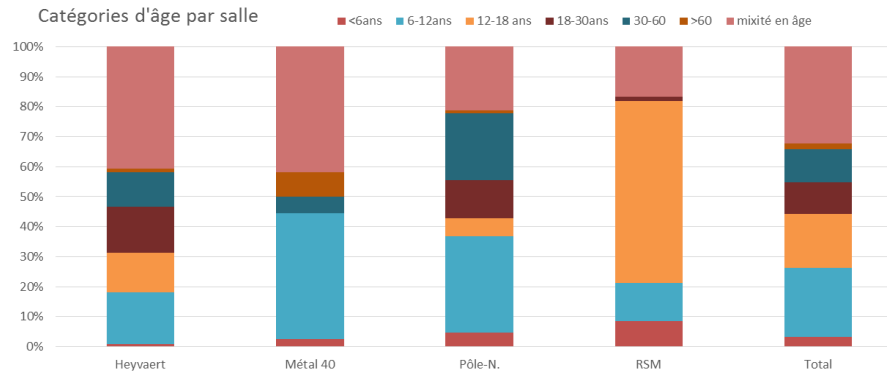
Le graphique ci-dessus reprend la proportion de femmes et d'hommes par classes d'âge. On peut en tirer les observations suivantes :

- ▶ Entre 0 et 12 ans, les proportions de filles et de garçons sont proches de l'égalité.
- ▶ Dès 12 ans, la proportion d'hommes augmente pour atteindre plus de 80% entre 30 et 60 ans.

⁵⁴ Notons que le regroupement par classe d'âge retenu qui regroupe tantôt 6 années tantôt 30 induit un biais dans la lecture du graphique.

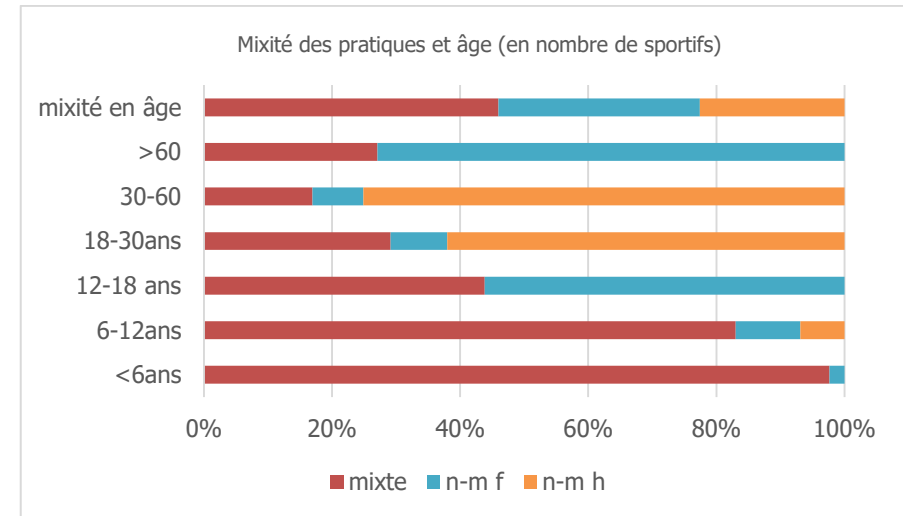


- Au-delà de 60 ans, cette proportion s'inverse au profit des femmes qui représentent près de 95% des participants.



Un focus sur la répartition des catégories d'âge dans chaque infrastructure souligne les spécificités suivantes :

- Une surreprésentation des 6-12 ans et des seniors à Métal 40 expliquée par la spécificité des activités qui peuvent s'y dérouler (gym, psychomotricité-parcours et activités pour les seniors).
- Une surreprésentation des 12-18ans à Royale-Sainte-Marie liée aux profils des occupants principaux (services jeunesse de la commune et école secondaire).
- Une présence plus importante des 30-60ans à Pôle-Nord qui accueille notamment des entreprises sur le temps de midi et des équipes d'adultes en mini-foot.

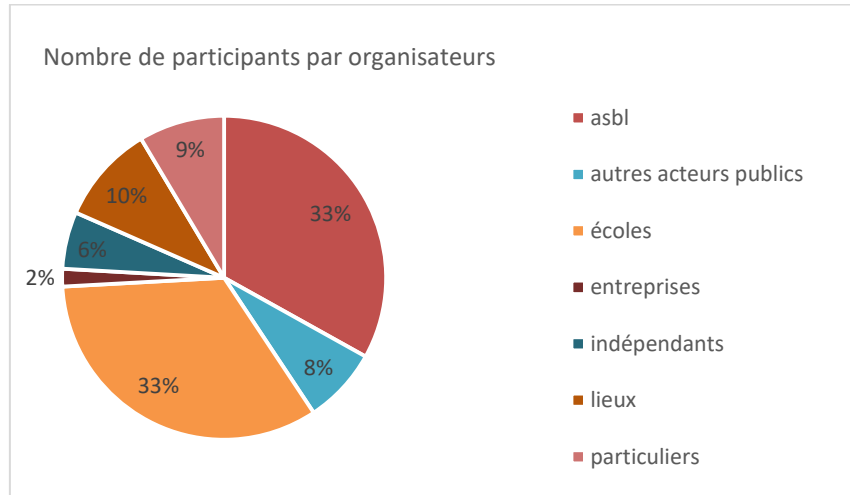


Le graphique ci-dessus reprend la proportion de participants par classes d'âge et mixité des cours. De façon attendue, il indique que :

- Les pratiques sont très majoritairement mixtes jusqu'à 12ans
- A partir de 12 ans plus de la moitié de sportifs pratiquent dans des groupes genrés : féminins entre 12 et 18 et après 60 ans, largement masculins entre 18 et 60ans.



3.3.6 Zoom sur les organisateurs de la pratique sportive

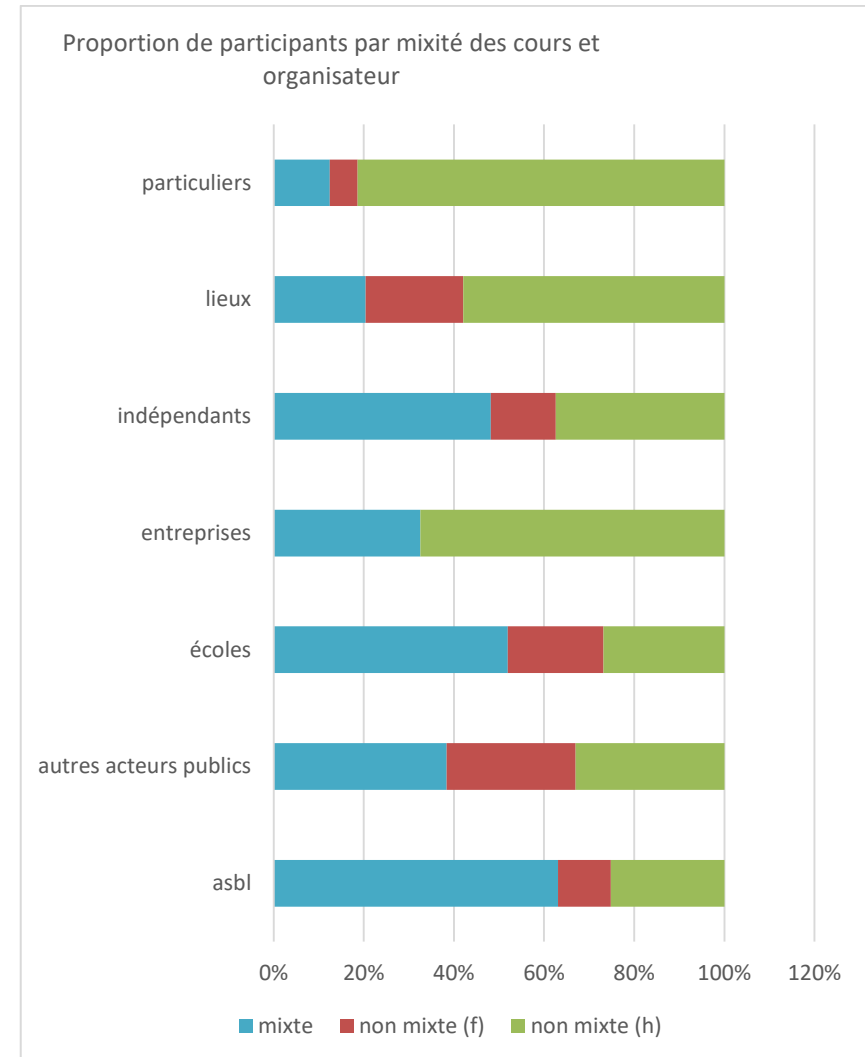


Le graphique ci-dessus illustre la répartition des participants selon le type d'organisateur⁵⁵ et le suivant reprend la proportion de participants par mixité des cours et type d'organisateur :

- ▶ Les écoles et asbl regroupent 2/3 des participants et réunissent une majorité de participants dans une pratique mixte.
- ▶ Les « lieux » c'est-à-dire les activités organisées par le gestionnaire des lieux⁵⁶ proposent les activités les plus genrées (et principalement dans une pratique non-mixte masculine). C'est singulièrement le cas à Heyvaert (60%) et RSM (100%). Un constat similaire peut être émis concernant les particuliers et les entreprises.

⁵⁵ Indépendants : lorsque le professeur est un indépendant. Particuliers et Entreprises : lorsque des groupes de particuliers ou des groupes de travailleurs louent une salle. Autres acteurs publics : acteurs publics autres que les lieux comme par exemple un service communal

⁵⁶ Dans chaque infrastructure, le gestionnaire propose lui-même une série d'activités. Pour Royale Sainte Marie, le service jeunesse est ici considéré comme le gestionnaire du lieu.





3.3.7 Pratiques et usagers : conclusions

- ▶ **Un tiers de filles** : La présence des filles semble en moyenne meilleure dans les infrastructures concernées qu'en moyenne dans la région. Mais elle s'explique par une forte majorité féminine à Métal, elle-même liée à la typologie de cette salle équipée en gymnase. Les autres infrastructures de proximité analysées rencontrent le même défi qu'ailleurs en RBC avec une proportion de femmes variant entre 30 et 34%.
- ▶ **Faible représentation des filles dès 12 ans et jusqu'à 60 ans** : Les proportions de filles diminuent comme attendu dès 12ans, moment où les pratiques deviennent genrées de façon réglementaire et où s'opère une fracture sociétale liée à la sécurité. Le maintien de la pratique sportive chez les jeunes adolescentes est un enjeu majeur. De même, à l'âge adulte, proposer des activités ou rendre accessible des activités aux femmes est essentiel. Cela passe sans doute par une réflexion sur les horaires et sur l'organisation en parallèle d'activité pour leurs enfants dont aucun exemple n'a été constaté dans les 4 salles. Très peu d'activités sont organisées pour les seniors et elles sont largement fréquentées par des femmes.
- ▶ **Des sports « masculins » qui s'ouvrent aux femmes** : On constate une ouverture de certains sports dits masculins aux filles (mini-foot, boxe etc). Cette ouverture est plus ou moins forte selon les infrastructures: Heyvaert et Métal 40 sont de ce point de vue de bons élèves puisque l'ensemble des grandes pratiques sportives qui y sont pratiquées compte des femmes. Toutefois, là et ailleurs, promouvoir, encourager et faciliter la présence des femmes et d'équipes féminines au sein de ces sports restent de mise. Il y a ouverture mais on reste loin de la parité.
- ▶ **Entre-soi masculin** : En dehors de Métal 40, plus de la moitié des heures d'activités sont organisées en non-mixité masculine. Il ne s'agit pas d'un choix dans la plupart des cas mais d'une non-mixité de fait sans

doute liée aux types d'activités proposées et à la moindre fréquentation générale des femmes. De plus, on voit que les gestionnaires des lieux eux-mêmes organisent une majorité de séances en non mixité masculine. La mixité en soit n'est pas suffisante mais elle est un premier pas vers l'égalité. Une réflexion sur les activités proposées et la promotion active de l'existant auprès des femmes, en premier lieu au sein des structures gestionnaires semble un pas opportun. En parallèle, et en fonction des publics-cibles, une approche en non-mixité féminine peut se justifier et pourrait également être portée par les gestionnaires.

- ▶ **Sur-occupation relative** : Sur papier, les salles sont proches de la saturation. Or, selon nos comptages, l'occupation effective des salles varie entre 4 et 6h par jour. On en comprend la raison, les grilles horaires sont largement fixées à l'année offrant aux occupants la stabilité nécessaire à la bonne tenue de leurs activités. Néanmoins, un monitoring ponctuel permettrait de vérifier l'usage réel des salles et d'interroger le systématisme et la durée des plages horaires octroyées à certains occupants. Ceci indique qu'une marge existe pour organiser davantage de séances en faisant, pourquoi pas, la part belle aux femmes.



4/ Analyse du contexte politique local actuel

Contexte politique ⁵⁷	Bruxelles	Molenbeek	Saint-Gilles	Schaerbeek
Déclaration de politique générale	Pas de mention explicite tenant compte de la pratique sportive féminine	Volonté d'élargir la pratique sportive à tous les publics: femmes, ainés, personnes en situation de handicap et populations précarisées	Appel à projet avec subvention de 1500€ où l'accent est mis sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre le racisme ou autres formes de discrimination et le soutien aux LGBTQI ⁵⁸	Soutien sous forme de subventions aux cercles sportifs offrant des activités spécifiques aux enfants, aux femmes et aux personnes du troisième âge
Initiative gendermainstreaming	Le plan d'actions Gendermainstreaming de la ville⁵⁹ reprend plusieurs axes visant à favoriser la pratique sportive féminine : - Soutien aux associations à majorité féminine - Analyse genrée des pratiques (dont un relevé des occupations) - Promotion d'activités traditionnellement masculines ... - Mise en valeur des sportives bruxelloises	/	/	Le plan d'actions Gendermainstreaming de la commune est en cours d'élaboration. Le service des sports a été un des services pilotes. Son plan d'action tient en deux objectifs : - Avoir une attention spécifique à l'embauche des femmes - Diversifier l'offre

⁵⁷ L'annexe 2 reprend un texte plus complet sur les contextes politiques locaux eu égard au genre dans les 4 communes analysées

⁵⁸ LGBTQI pour lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexe

⁵⁹ <https://www.bruxelles.be/plan-daction-pour-legalite-des-femmes-et-des-hommes>



Schaerbeek et Bruxelles-Ville ont engagé un processus transversal relatif au gendermainstreaming. Dans les deux cas, il s'agit de travaux récents, d'ailleurs toujours en cours d'élaboration à Schaerbeek.

Aujourd'hui, à Saint-Gilles et Molenbeek, en dehors de ce qui est mentionné dans les déclarations de politique régionale, rien n'est rédigé en termes d'orientation ou de stratégie quant à la problématique du genre et du genre dans le sport.

Les communes répondent à l'appel à projet Sport au féminin organisé par la COCOF⁶⁰ ce qui leur permet d'organiser des activités destinées aux femmes. A Saint-Gilles et Molenbeek, le subsidie est utilisé pour cibler un groupe cible particulier, à savoir les mamans issues de l'immigration.

⁶⁰ <http://www.sfb.brussels/espace-pro/appeel-projets-sport-au-f%C3%A9minin>



5/ Analyse des infrastructures

Ancrage dans le quartier	Centre Pôle Nord	Hall de sport Heyvaert	Métal 40	Salle Royale Sainte-Marie (RSM)
Typologie des quartiers (selon nos observations in situ)	A l'articulation entre quartier urbain et quartier industriel	Quartier industriel (à proximité du chantier de la Porte de Ninove)	Quartier urbain	Quartier urbain
Accessibilité TC	Bus à 100m Tram à 500m Prémétro à 700m	Bus et Tram à 400 m Métro à 750m	Bus à 170m Prémétro et trams à 350m Métro à 600 m	Bus et trams à 300m Métro à 1100m
Abords et Eclairages extérieurs	Entrée de plein pied - accessibilité PMR, poussettes etc Bon éclairage des abords L'entrée principale donne sur un passage peu fréquenté, entre deux rues	Entrée de plein pied - accessible PMR, poussettes etc Bon éclairage des abords L'entrée donne sur le canal, quai peu fréquenté	Entrée de plein pied - accessible PMR, poussettes etc Bon éclairage des abords Donne directement dans la rue, façade vitrée qui donne sur un espace d'accueil	Monte-charge peu efficace pour rejoindre la salle située au -1 Bon éclairage des abords Donne directement dans la rue, double façade qui crée une distance entre l'accès et la rue

Un sentiment d'insécurité pour les femmes est énoncé, pour Heyvaert, lors de l'entretien avec la gestionnaire, et dans une moindre mesure pour Pôle Nord, singulièrement pour les seniors. Les deux infrastructures sont localisées dans des quartiers en tout ou partie industriel et en reconversion. La localisation des infrastructures issues des contrats de quartier répond assez logiquement d'un objectif de rénovation urbaine visant la redynamisation des quartiers en reconversion. Cet objectif peut s'avérer contradictoire avec celui visant à offrir aux femmes des espaces sûrs sur le chemin desquels elles se sentent en sécurité. Notons que le bon éclairage des bâtiments, des espaces et

cheminements publics participent également à ce sentiment de sécurité et est ici acquis.

L'ensemble des infrastructures est accessible en transport en commun même si aucune n'est localisée à proximité directe d'un arrêt. L'accessibilité en TC est un point important en particulier lorsqu'il s'agit de favoriser la pratique sportive des femmes, ces dernières étant davantage tributaires de l'offre publique de transport. De même l'accessibilité PMR et donc également poussettes ou chariots est essentielle et est correcte dans les différentes infrastructures à l'exception de Royale Sainte-Marie.

Bâtî	Centre Pôle Nord	Hall de sport Heyvaert	Métal 40	Salle Royale Sainte-Marie
------	------------------	------------------------	----------	---------------------------



Rapport à l'espace public	Pas de séparation visuelle pour la salle omnisport visible depuis la cafétéria et l'espace public La salle polyvalente et la salle de psychomotricité sont séparées visuellement	Façade assez fermée (peu de vitre) qui donne accès à un accueil La salle omnisport est observable depuis une mezzanine intérieure Les 3 autres salles sont isolées visuellement de l'extérieur et de l'intérieur	Façade entièrement vitrée. Un espace d'accueil articule la salle et l'extérieur.	Pas de séparation visuelle franche depuis l'espace public mais une mise en retrait organisée par une double façade métallique et la situation de la salle en contrebas de l'espace public.
Sanitaires et vestiaires	Vestiaires spacieux, équipés de douches collectives En nombre suffisant Donnent sur la salle omnisport Pas de distinction hommes-femmes (attribués en fonction des utilisations)	Vestiaires trop petits Nombre suffisant mais disposition peu pratique (pas en vis à vis des salles) sauf pour la salle omnisport et problèmes d'humidité qui empêchent l'utilisation des vestiaires du -1 WC non distinctifs	Un vestiaire unique avec douche et de petite taille. Ceci a été un choix du service de sport qui ne considérait pas nécessaire que les gymnastes (beaucoup d'enfants) aient accès à des douches.	2 vestiaires équipés de douches Jugés insuffisants en taille: installation de bancs et de crochets dans le couloir qui mène aux vestiaires pour y pallier
Espaces de stockage	Jugés suffisants.	Jugés insuffisants. Un wc est utilisé pour stocker du matériel	Jugés suffisants (la salle reste équipée en gymnase tout le temps donc peu de besoin de stock)	Jugés insuffisants (les locataires ont très peu d'espace où ranger du matériel de façon sécurisée)

La taille et/ou le nombre de vestiaires est jugé insuffisant pour Heyvaert et RSM. Ceci est problématique lorsqu'il s'agit de garantir à des groupes mixtes suffisamment de confort. Les sanitaires ne sont pas équipés pour le change des bébés. De même, les espaces de stockage, nécessaires à la mise en place de pratiques nouvelles ou démultipliées sont souvent trop exigus.

Concernant le rapport à l'espace public et la visibilité des pratiques, de façon générale, les salles omnisport sont visibles depuis l'espace public mais les autres salles, plus propices à l'organisation de sport requérant de l'intimité sont toujours bien isolées.

Dans aucun des cas étudiés, un espace d'accueil des enfants (équipé de jeux...) n'est prévu.



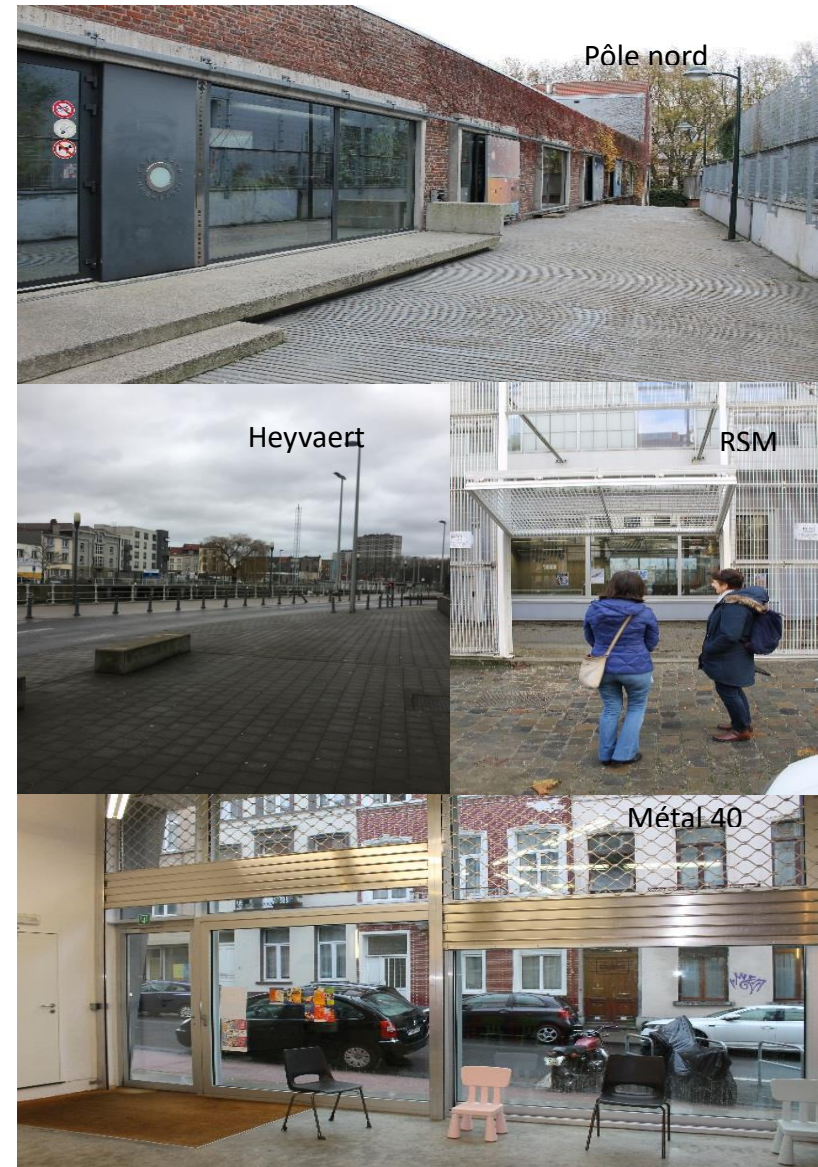
Les photos ci-contre montrent les abords des différentes infrastructures.

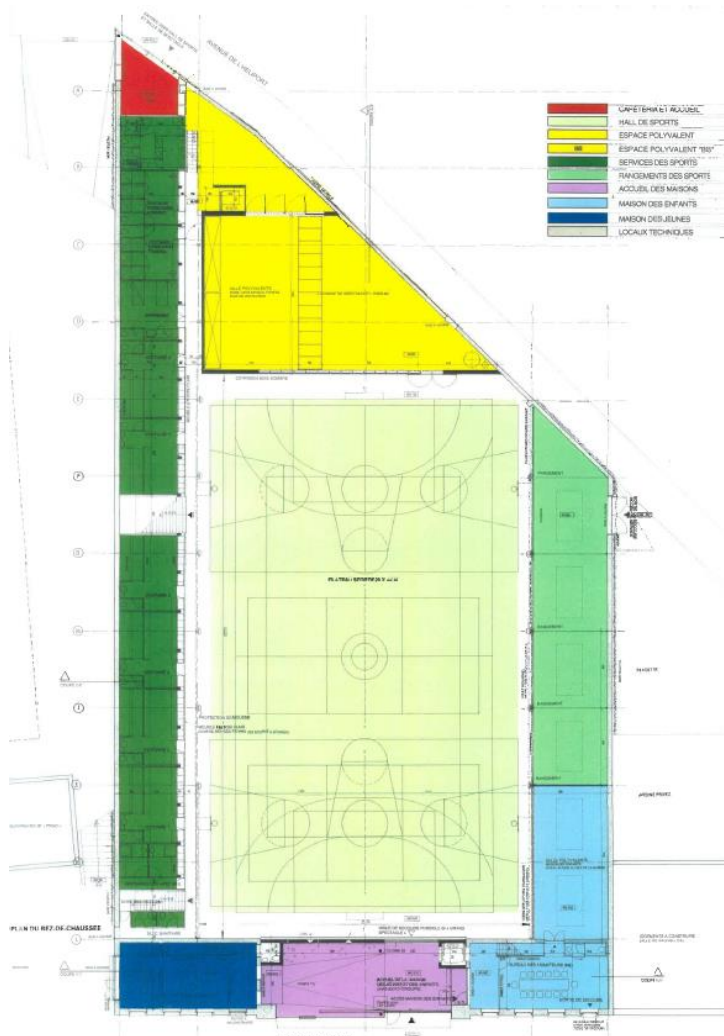
Pôle nord : L'entrée principale est desservie par un chemin d'accès (uniquement utile à l'infrastructure) connecté de part et d'autre à une rue. Cet espace, bien que bien éclairé et aménagé peut être peu sécurisant particulièrement en soirée.

Heyvaert : Le hall se trouve quai de l'industrie qui, bien que bien éclairé et bien aménagé, peut être peu sécurisant en particulier en direction du métro Delacroix, l'entre deux étant principalement occupé par des marchands de voiture, fermés en soirée et presque uniquement fréquentés par des hommes.

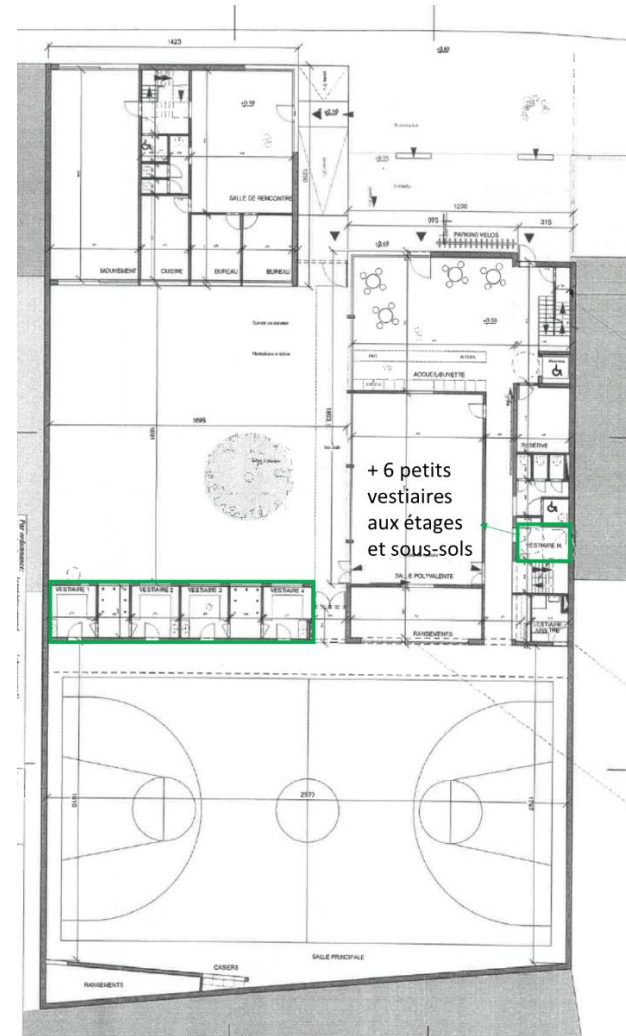
Métal 40 et Royale Sainte-Marie : Les deux infrastructures sont à front de voirie dans un tissu bruxellois classique (maisons avec logements ou commerces au rdc, équipements etc).

La page suivante reprend les plans des rez de chaussée des halls Pôles Nord et Heyvaert pour illustrer la problématique des vestiaires dont la taille et le nombre est insuffisant à Heyvaert.





Plan rdc Pôle Nord – en vert foncé les surfaces de vestiaires pour les trois salles (9 vestiaires au total pour trois salles dont la salle de psychomotricité)



Plan RDC Heyvaert – en vert les surface de vestiaires auxquelles s'ajoutent 6 petits vestiaires aux étages et sous-sols (11 vestiaires, dont 7 petits et 2 inutilisables, pour 4 salles)



6/ Analyse de la gestion

Conception du projet durant le CQ ⁶¹	Centre Pôle Nord	Hall de sport Heyvaert	Métal 40	Salle Royale Sainte-Marie
Contrat de quartier	Quartier Nord [1999-2003]	Quartier Heyvaert [2002-2006]	Quartier Métal-Monnaie [2003-2007]	Quartier Lehon-Kessels [2005-2009]
Gestionnaire actuel	Service communal de la jeunesse	ASBL communale « Molenbeek Sport »	Service communal des sports et ASBL communale Saint Gilles Sports (animations et activités)	Service communal des sports (et service jeunesse qui occupe des bureaux aux étages)
Suivi des projets par les services pendant le CQD	Le service jeunesse sans le service des sports Dans d'autres cas, c'est le service des sports qui suit	Le service projet subsidié Pas/peu de prise en compte du service des sports ni au départ ni ensuite	Le service des sports (toujours consulté) définit le projet, participe au csc etc	Renovas Pas/peu de prise en compte du service des sports ni au départ ni ensuite
Définition du projet d'infrastructure sportive	Volonté politique de créer un objet multiple culturel et sportif Une enquête auprès des habitants a permis de préciser le projet	Volonté politique de créer un hall sportif face au manque d'infrastructures et au besoin d'installer un équipement polarisant dans le quartier	Volonté politique de créer un espace pour accueillir les clubs de gym de la commune	Besoin du lycée Emile Max et opportunité d'intensifier l'usage de la salle via notamment l'occupation du service jeunesse de la commune
Objectifs visés dans les contrats de quartiers	Création d'un complexe socio-sportif accessible aux habitants du quartier	Création d'un espace de rencontres, accessible aux invalides et ouvert à la population du quartier	Création d'un espace pour la gymnastique – sport prisé par le public féminin	Pallier le manque d'infrastructures sportives pour les écoles et les jeunes du quartier
Publics cibles	Habitants du quartier	Habitants du quartier	Clubs et asbl autour de la gym	Ecole et jeunes du quartier

⁶¹ Les salles étudiées sont issues de contrats de quartier relativement anciens et pour lesquels on ne dispose pas de programme de base ou de plans de gestion qui mentionneraient un diagnostic des besoins ou mêmes les objectifs poursuivis. Les informations reprises ici sont issues à la fois des documents disponibles (PV de réunions, décomptes finaux, fiches-projets architecturales...), des entretiens avec les gestionnaires des salles et avec les « politiques » des communes. Cf. Annexe 3 pour la liste des personnes rencontrées.



Du sport mais pas toujours le service des sports : D'une commune à l'autre et en fonction des objectifs de politique publique poursuivis au moment du contrat de quartier, les gestionnaires finaux varient et influent sur la typologie des salles. Par exemple, le service Jeunesse qui gère Pôle nord mais a également suivi la conception de l'infrastructure souhaitait créer un lieu de proximité destiné au quartier et aux maisons de jeunes et de l'enfance. Ainsi, il a été décidé de ne pas mettre la salle aux normes pour les compétitions. A Saint-Gilles, avec Métal 40, les politiques et le service des sports ont saisi l'opportunité du contrat de quartier pour pourvoir la commune d'une infrastructure performante à disposition des différents clubs de gymnastique de la commune. Dans un cas, le contrat de quartier est le périmètre de réflexion et d'analyse, dans l'autre c'est une stratégie à l'échelle communale qui est privilégiée.

Des objectifs qui n'intègrent pas le genre : Les objectifs poursuivis avec la création des infrastructures visent souvent la cohésion sociale complétée d'une logique d'intensification du maillage d'équipements sportifs. Ils sont aussi orientés par des opportunités immobilières comme c'est particulièrement le cas à Royale-Sainte-Marie. A priori, au moment de l'élaboration des contrats de quartier et des projets d'infrastructure, la question du genre et de l'accès des femmes au sport n'a pas été prise en compte. Saint-Gilles considère qu'en ciblant la gymnastique, on cible les filles puisqu'elles sont majoritaires dans cette discipline. Cela dit, l'argument se tisse à rebours et aucun objectif d'encouragement et de soutien à la pratique sportive féminine n'est stricto sensu formulé. En soi, ceci n'est pas étonnant : la première ordonnance régionale abordant le sujet date de 2006 et n'a pas fait l'objet d'arrêtés d'exécution, les premiers projets pilotes communaux relatifs au genre ont été lancés en 2012.⁶² Or les CQ dont sont issues les infrastructures analysées sont antérieurs.

Afin d'examiner dans quelle mesure cette question du genre est mieux prise en compte dans la conception des infrastructures sportives plus récentes, nous avons analysés des salles additionnelles en cours de développement au sein des 4 mêmes communes. Il s'agit des salles du Quai des charbonnages à Molenbeek, Terre neuve à Bruxelles-Ville, Helmet à Schaerbeek et Ecam à Saint-Gilles. Cette fois un recours plus systématique aux programmes de base et plans de gestion est possible et, à nouveau, les politiques des quatre communes ont été questionnés à ce sujet. Force est de constater que la

problématique de l'accès égal des femmes au sport n'est pas mentionnée dans les documents en tant que telle. Cependant, hormis à Molenbeek, des attentions spécifiques au genre apparaissent çà et là y compris dans la relation entre la DRU et les communes :

- ▶ Salle Helmet (projet renovas) – CQD Helmet 2011-2014: les publics visés sont les suivants « enfants, adolescents, groupes de femmes et habitants du quartier ».
- ▶ Salle Terre neuve (projet service de sports) – CQD Jonction 2014-2018: on retrouve la trace d'une réflexion sur la visibilité des espaces pour qu'ils garantissent suffisamment d'intimité aux femmes qui en auraient besoin.
- ▶ Salle Ecam (projet service des sports) – CQD Bosnie 2012-2016 : une attention au développement d'activités favorables au public féminin se retrouve l'item « public cible ».
- ▶ Salle Quai des charbonnages (projet service développement durable) – CQD Autour de Léopold II 2012-2016 : pas de mention du genre ou du public féminin.
- ▶ Relation DRU-Communes : plusieurs courriers et pv de réunion (y compris de concertation) attestent de la prise en compte par la DRU de la problématique du genre et d'interpellations qu'elle émet à l'égard des communes sur le sujet. Exemple extrait d'un courrier entre la DRU et une commune : « l'usage de l'espace socio-sportif et socioculturel doit être destiné autant aux personnes de sexe féminin que masculin. Il serait donc opportun de veiller à une répartition équitable des sanitaires. »

Appréciation variable des besoins : La définition des projets (du sport ? quelle salle ? quelle offre ? quel équipement ?) dépend de canaux multiples et peu systématiques parmi lesquels le souhait politique semble prioritaire, du moins pour définir les grandes orientations du projet. Il est formulé dès l'introduction des dossiers de candidatures puis pris en compte dans les diagnostics établis par les bureaux d'étude. Tel que nous le comprenons grâce aux entretiens, ce souhait politique est nourri d'un échange avec l'administration communale.

S'y additionne, tantôt une demande issue de la concertation, tantôt une demande constatée par les services des sports ou son souhait de compléter le

⁶² <http://pouvoirs-locaux.brussels/theme/egalite-des-chances/gendermainstreaming>



panel existant, tantôt la proposition des bureaux d'étude. Une programmation établie donc sur des bases variables et n'intégrant pas spécifiquement la question du genre :

- ▶ De façon générale, il n'y a pas de monitoring précis des pratiques (et donc de leur succès, de leur ouverture aux femmes, de la réelle saturation des infrastructures etc). Au-delà de la brique, on ne sait pas précisément d'où on part alors que la pratique ayant cours forme de fait une partie de la demande.
- ▶ De même, les demandes ne font pas l'objet d'un monitoring clair. Les services des sports mentionnent bien recevoir des demandes (par e-mail ou téléphone), émanant de clubs, d'asbl ou de particuliers, auxquelles ils ne peuvent pas toujours répondre. Dans aucune des communes analysées, ces demandes ne font l'objet d'un encodage et d'une analyse spécifique qui permettraient de consolider un diagnostic. Vis-à-vis des demandes émises par des clubs ou groupes féminins, les services des sports énoncent avoir une attention spécifique à les soutenir dans leur recherche de locaux et notamment à leur proposer des horaires diurnes. A nouveau cette action n'est pas monitorée.
- ▶ Enfin, la prise en compte de la demande telle qu'elle est formulée n'est pas, et cette opinion est partagée par les services communaux, un indicateur suffisant lorsqu'il s'agit de favoriser la pratique sportive féminine. En effet, la demande est largement formulée par les structures existantes elles-mêmes majoritairement masculines. Pour faire court, n'écouter que la demande reviendrait à produire principalement des salles omnisports destinées à accueillir du mini-foot. Une vision globale du maillage d'infrastructures sportives souhaitables devrait être établie en intégrant des possibilités de diversification et de renouvellement de la pratique sportive y compris à l'égard des femmes. La Région, au travers du cadastre des sports (diagnostic de l'existant et du manque par typologie d'infrastructures, à l'échelle des quartiers), développe un tel outil. Sa limite dans la perception qu'en ont les communes réside dans l'approche par quartier qui génère, comme nous le disions plus tôt, des

effets de frontières et manque de finesse quant à l'échelle des infrastructures : on ne peut pas prévoir une piscine dans chaque quartier ou un grand hall sportif. Mieux vaudrait une stratégie à l'échelle communale voire régionale pour ces grands équipements.

Suivi des projets durant le CQ: A Schaerbeek et Molenbeek, les services de sport considèrent qu'ils ne sont pas, ou pas suffisamment, pris en compte dans la définition des projets (programmation des infrastructures) ni dans le suivi des missions d'architectures (rédaction des csc etc). Ceci est cité comme facteur explicatif des défaillances infrastructurelles constatées au point précédent. A Bruxelles-Ville, le service jeunesse a coordonné Pôle nord sans intégrer le service des sports, l'un et l'autre considèrent que le projet remplit ses objectifs de cohésion sociale tout en étant fonctionnel au niveau sportif. A Saint-Gilles, le service des sports est associé très tôt dans le processus et tout au long de son suivi.

On voit comment les processus diffèrent d'une commune à l'autre. De nos entretiens auprès des politiques et des chefs de services, il ressort, en outre, que la question de l'égalité entre genres est prioritairement adressée par les services et échevinats de l'égalité des chances. Ce sont eux qui ont une attention pour ces questions et portent les plans de gendermainstreaming, le cas échéant. La sensibilité des services des sports, l'intégration qu'ils ont des inégalités de genres existantes sont variables ; leurs objectifs étant avant tout de gérer et garantir la fonctionnalité des infrastructures sportives. Dans le cadre des contrats de quartier, il semble raisonnable de conclure à l'intérêt d'inclure plus systématiquement les services des sports dans le processus et ce le plus tôt possible. De plus, un échange structuré avec les services de l'égalité des chances pourrait selon toute vraisemblance améliorer la prise en compte du genre dans les projets : directement lorsqu'une expertise interne existe ou indirectement au travers de la mobilisation des acteurs de terrain locaux actifs en la matière avec lesquels les services collaborent.



Gestion courante : Personnel ⁶³	Centre Pôle Nord	Hall de sport Heyvaert	Métal 40	Salle Royale Sainte-Marie
Directeur du service	1 homme	1 homme	1 homme	1 homme
Coordinateur/ trice	1 homme	1 femme	1 homme	1 homme (idem directeur du service)
Accueillants et ouvriers	8 hommes	8 hommes 1 femme	1 femme (mi-temps) 2 hommes	1 homme / 1 x par semaine 1 homme / concierge école / 1x par semaine
Proportion de femmes dans les profs de sport	27%	19%	58%	32%

Hormis une coordinatrice, une secrétaire et une nettoyeuse, l'ensemble du personnel présent dans les 4 infrastructures est masculin. Des raisons de sécurité liées aux horaires de fermeture tardifs expliqueraient cette situation de même que le faible taux de candidatures féminines. Or, la littérature relève la présence de femme dans les infrastructures sportives comme doublement importante :

- ▶ En termes de contrôle social, de sentiment de sécurité et de sentiment de légitimité à être présentes dans les lieux, la présence de femmes dans le corps encadrant joue un rôle décisif ;
- ▶ L'accès égal à l'emploi est en tant que tel une des portes d'entrée dans la lutte contre les discriminations faites aux femmes.

⁶³ Les salles étudiées sont issues de contrats de quartier relativement anciens et pour lesquels on ne dispose pas de programme de base ou des plans de gestion qui mentionneraient un diagnostic des besoins ou les objectifs poursuivis. Les informations reprises ici sont issues à la fois des documents disponibles (PV de réunions, décomptes finaux, fiche projet architectural...), des entretiens avec les gestionnaires des salles et avec les « politiques » des communes. Cf. Annexe 3 pour la liste des personnes rencontrées.



Gestion courante : programme	Centre Pôle Nord	Hall de sport Heyvaert	Métal 40	Salle Royale Sainte-Marie
Choix des activités sportives durant l'année	Prise en compte des demandes du quartier (asbl, clubs, particuliers) Politique de plages-horaires libres pour les habitants du quartier Priorité à la maison de l'enfance et à la maison des jeunes	Prise en compte de la demande des asbls, clubs et indépendants Prise en compte de la demande des habitants par mail / par Facebook/ sur place Prise en compte des possibilités d'obtention de subsides	Priorité communale pour les activités féminines Prise en compte de la demande des clubs auprès du service des sports	Deux utilisateurs principaux (école et service jeunesse) Prise en compte des demandes émises auprès du service des sports

Commande politique reçue par les gestionnaires : Les services et asbls gestionnaires des lieux ont partagé un objectif similaire reçu des politiques à savoir un souci de variété dans l'offre proposée. Cet objectif est complété selon les cas d'une attention spécifique à certains groupes cibles : les habitants du quartier, les femmes, les jeunes etc, sans précision des activités à développer pour atteindre ces groupes-cibles. En outre, les requérants doivent démontrer leur sérieux : disposer d'une expérience préalable, démontrer l'existence d'un groupe constitué, une capacité financière etc.

Des horaires à l'année : De façon générale, les programmes sont construits à l'année et reconduisent les partenariats d'année en année. Ainsi, il y a peu de marge pour la nouveauté et a fortiori les activités favorisant la pratique sportive féminine. Les cases éventuellement laissées libres seront remplies sur base des demandes soumises aux services et gestionnaires avec des accents tantôt vers le quartier pour Pôle nord, tantôt vers les asbl et clubs sportifs pour les autres. Elles font l'objet de partenariats annuels hormis à Pôle nord qui maintient des plages horaires libres pour des occupations ponctuelles.

Dépasser la demande : Comme nous le soulignons déjà plus tôt, se limiter à la demande pour boucler les grilles horaires est insuffisant. Au vu des exigences requises vis-à-vis des demandeurs et sans publicité spécifique de la part des communes, la demande est largement formulée par les acteurs structurés qui sont majoritairement masculins.

Sans démarche volontariste (qui réserve des plages horaires à des publics-cibles, invite les acteurs à se manifester, accepte le risque de travailler sur base ponctuelle ou avec des groupes non-consolidés ou des indépendants inconnus), les inégalités d'accès persisteront. Les expériences menées grâce aux subsides Sport au féminin montrent à quel point un travail de fond doit être effectué pour mobiliser des groupes de femmes sorties de la pratique sportive⁶⁴ et ce, alors même que les opérateurs du subsidé sont les gestionnaires des lieux mêmes qui ont expérience, relais et pignon sur rue.

Enfin, les services ont une attention (sans procédure spécifique) pour les équipes féminines et tentent de trouver des solutions (plage et horaire). Comment demain inciter les clubs et acteurs existant à monter des équipes féminines, à encourager et faciliter la mixité dans les pratiques existantes ?

⁶⁴ recours aux associations type maison médicale et maison des femmes, temps d'échange sur les activités à mener



Partie 4 Recommandations



Cette partie conclusive reprend nos recommandations à l'issue de l'étude complétées des résultats du workshop organisé durant la journée de rencontre des chefs de projets. Les recommandations sont divisées en trois parties :

- Des pistes pour soutenir l'égalité de genre en matière sportive en général
- Des recommandations propres à la mise en œuvre des projets d'infrastructures sportives dans les contrats de quartiers
- Les bonnes pratiques qui ont été identifiées durant l'étude

Les deux premiers points sont formulés sous forme d'objectifs. Sont repris en couleur et italique les points qui nécessitent une modification de la base légale ou du cadre d'application actuel des CQD.

1/ Pistes pour soutenir l'égalité de genre dans l'accès aux sports

► Inscrire le genre dans les priorités politiques

- Etablir dans chaque commune un plan d'action gendermainstreaming
- Former le personnel aux problématiques de genre
- Engager une personne garante de la prise en compte du genre
- Etablir un budget genré

► Définir des lignes directrices claires en matière sportive

- Un tel outil stratégique semble absent aujourd'hui. Il n'y a pas de monitoring systématique des usages et pratiques, pas de vision globale du maillage en équipements ni d'objectifs clairs à atteindre en termes de publics cibles, d'offre sportive souhaitable etc.
- Un tel travail est l'occasion de définir des objectifs par public cible et notamment à l'égard des femmes (cf. ce qui suit)

► Monitorer les pratiques et usages existants

- Compte-tenu des grilles horaires largement fixées à l'année, un tel monitoring (sports pratiqués, nombre de participants par genre et classe d'âge, statut de l'organisateur) peut-être mené sur base annuelle. Dès lors qu'un gestionnaire est présent dans les lieux, un tel exercice semble aisé à mener, les services de sport pouvant ensuite agréger l'information.



- Le monitoring permet d'objectiver la problématique de l'accès des femmes au sport, et d'en mesurer l'évolution. Il vise aussi à montrer les usages réels qui sont faits des salles : selon nos comptages, nombre de plages horaires sont réservées mais non utilisées. Le monitoring est alors une base pour fixer les conditions d'accès au plus près des usages réels et, au besoin, amener de la flexibilité dans le système de réservation. Et cela, à termes, permet de libérer des plages horaires afin de soutenir de nouvelles activités et opérateurs.
- ▶ Encourager les clubs et les associations « féminines »
 - Accepter la prise de risque à l'égard de nouvelles initiatives favorisant les femmes, portées par des opérateurs non connus et/ou ne disposant pas de groupe constitué au point de départ.
 - Inciter les clubs à monter des équipes féminines. Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre pour ce faire : location à prix réduits, créneau horaire additionnel si équipe féminine etc.
 - Avoir une attention et stimuler les initiatives féminines : libérer des plages horaires et lancer un appel à projet pour les combler, tisser des partenariats avec les acteurs associatifs locaux sensibles au genre, utiliser les moyens de communication de la commune, recenser les demandes et le suivi qui en est fait. Pour mobiliser les groupes, un contact direct est souvent requis (par sms, en rencontrant les parents ...) qui demande une présence sur le terrain elle-même favorable au maintien/développement d'antennes de quartier.
 - Fixer des objectifs y compris quantifiés et en assurer le monitoring.
 - Organiser en parallèle des activités adultes, une activité pour les enfants
 - Utiliser une entrée bien-être et santé pour toucher les absentes en organisant des activités connexes type massage, petit-déjeuner, etc.
 - Rendre visible l'offre féminine (organiser des démonstrations lors des événements sportifs de la commune, communiquer dans le journal local sur les possibilités existantes etc).
- ▶ Encadrements et personnel
 - Faire de la place aux femmes au sein des équipes
 - Former à la question des inégalités de genre et aux stéréotypes



► Renouveler et diversifier les pratiques

- Une pratique sportive uniquement compétitive exclut bon nombre de personnes, hommes et femmes, un rééquilibrage passe non pas par la catégorisation des sportifs en fonction de leur niveau de performance mais bien par la proposition d'une pratique sportive alternative. La pratique du sport en famille, les sports coopératifs sont de bons moyens de faire du sport sans compétition.
- Encourager les opérateurs à ouvrir leurs cours à la mixité. A nouveau la sensibilisation et la formation sont ici importantes pour déjouer les assignations et stéréotypes. Les communes peuvent également jouer un rôle en requérant de leur locataire une attitude plus proactive à l'égard des jeunes filles et femmes adultes.
- Faire la part belle à la mixité en amenant des pratiques sportives nouvelles comme le korfball qui se joue en équipe mixte.

Pour aller plus loin : Recenser et partager les bonnes pratiques. Dans le cadre de cette étude, plusieurs bonnes pratiques ont été recensées dans les communes étudiées et durant la journée des chefs de projet, reprises ci-dessous au point 3. Le partage des bonnes pratiques est une source d'inspiration tant pour les plans de gendermainstreaming que pour la gestion quotidienne des infrastructures. L'administration régionale des Pouvoirs locaux qui finance les infrastructures sportives dans les communes pourrait organiser et publier ces initiatives positives.

2/ Quid pour les contrats de quartiers durables?

Généralité

- Sensibiliser des équipes CQD et veiller aux compétences en leur sein (équipes pluridisciplinaires); pour faire émerger la parole des absents, cela demande du temps et des compétences
- Intégrer les enjeux de santé qui peuvent stimuler l'intégration du genre dans les CQD
- Garantir la mixité à toutes les étapes et parmi les différents acteurs (ex : veiller à ce que les bureaux d'études soient bien « mixtes »)

Définition du projet d'infrastructure sportive durant le contrat de quartier

- Tenir compte des besoins des femmes dans tous les diagnostics dès l'année «0 »
 - Travailler avec les associations de terrains dès l'année « 0 »
 - Intégrer les relais « gender » des communes (cellules égalité des chances ou spécialiste genre)



- Être présent sur le terrain pour récolter les demandes non formulées ailleurs
- Inclure des spécialistes du genre durant le diagnostic et la définition des projets
- Prêter attention aux moments où est organisée la concertation pour garantir la participation de tous et toutes
- Prendre en compte/stimuler la voie des femmes durant la concertation

Pour aller plus loin : Engager les coordinateurs socio-économiques dès la première année, de même pour l'antenne de quartier

- Un moyen pour être plus fin dans la définition des typologies serait de peu définir l'infrastructure dans le temps court puis, une fois l'enveloppe acquise de travailler avec les acteurs de terrain pour préciser
- Mieux collaborer entre services et notamment avec les services qui seront les gestionnaires des lieux :
 - L'expérience des services des sports sur l'utilisation des lieux qu'ils gèrent est riche d'enseignements sur les infrastructures existantes (taille et suffisance des vestiaires, espaces de stockage, mise à distance des salles vis-à-vis de l'espace public...).
 - Le temps de définition des programmes est court (une année), le recours aux services doit permettre d'être plus fin dans la programmation.
 - En l'absence d'une ligne politique basée sur un diagnostic du maillage sportif intégrant leur impact en matière de genre,⁶⁵ prendre le temps de définir et préciser la typologie de l'infrastructure et intégrer les services des sports (de même que les services de l'égalité des chances et service services jeunesse) dans la définition du projet.

Pour aller plus loin : Des difficultés à mobiliser les services et notamment les services des sports sont évoqués durant l'atelier. Un engagement de ceux-ci et de leurs échelons dès l'appel régional ainsi qu'une planification des agendas devraient encadrer la collaboration de façon efficace.

Localisation des infrastructures

- Les infrastructures sont localisées dans des quartiers habités avec du passage afin d'augmenter la sécurité factuelle et le sentiment de sécurité et ce faisant l'accessibilité des femmes. Le bon traitement des abords (éclairage des lieux et des cheminements, ouverture sur l'espace public) est assuré. De même, la bonne accessibilité des lieux est garantie (desserte en transports en commun, parking, accessibilité PMR et poussettes).

⁶⁵ Aujourd'hui, cette ligne politique semble manquer. Les administrations ne sont pas toujours en mesure de fournir un avis circonstancié sur les orientations qu'une infrastructure devrait prendre.



Projet architectural :

- ▶ Plusieurs éléments favorisent l'appropriation des lieux par les femmes et partant, leur pratique sportive :
 - Penser le rapport entre « intimité vs accueil et mise en scène du sport » dans le rapport à l'espace public : il y a une double injonction de visibilité à partir de l'espace public (enjeu de présence du sport dans le cadre de vie) mais également enjeu de privacité pour éviter que les femmes se sentent observées. Ces contraintes contradictoires peuvent se résoudre par l'architecture, qui doit être sollicitée comme telle. (ex. Parois translucides, poly carbonation, mise à distance entre le point de vue et les terrains (via un traitement de façade, en intercalant une autre fonction, accueil ou cafétéria, ...).
 - Prévoir des vestiaires en tailles et nombres suffisants et bien localisés (privilégier leur position en regard des salles plutôt qu'ailleurs dans le bâtiment). A noter que le recours aux douches collectives semble poser de plus en plus problèmes y compris chez les hommes. De façon générale, prévoir davantage de toilettes pour les femmes dans les infrastructures et espaces publics.
 - Prévoir des espaces de stockages en suffisance : le stockage est un corolaire de la capacité des infrastructures à accueillir une diversité d'activité et aussi de nouvelles pratiques.
 - Adapter la signalétique, les tailles et dimensions (ex : hauteur des crochets, lourdeur des portes à pousser)
 - Penser l'adaptabilité et la polyvalence des infrastructures

Pour aller plus loin : Ces différents aspects sont systématiquement intégrés dans les cahiers des charges. Les services sport et égalités des chances participent à la rédaction des cahiers des charges et à la sélection des auteurs de projets

Influence sur la gestion future du lieu

- ▶ Pendant le temps du contrat de quartier : faire d'avantage concorder le volet socioéconomique avec le volet infrastructure en soutenant les acteurs de terrain qui développent des activités sportives pour les femmes
- ▶ Mettre en place dans les infrastructures existantes les démarches expérimentales qui pourront se poursuivre une fois l'infrastructure nouvelle disponible

Pour aller plus loin :

- ▶ *Allonger le temps du volet socio-économique pour préfigurer l'occupation des lieux et soutenir les pratiques favorables aux femmes (Exemple : asbl Buursport, active dans le CQD Jonction de la ville Bruxelles-Ville. Son action s'arrête en année 4 et de fait les groupes constitués vont probablement s'effondrer car ils tiennent beaucoup à l'énergie déployée par l'asbl et à sa présence sur le terrain). Ceci reviendrait à une modification importante de la vocation et de la philosophie du volet socio-économique. Par ailleurs, il y a un besoin de continuité qui devrait se traduire dans un subside plus structurel au niveau de la ZRU plutôt que dans une action par définition ponctuelle portée par la politique de rénovation urbaine.*



- ▶ *Ajouter un chapitre « genre » dans les plans de gestion,⁶⁶ qui comprend des objectifs de genre tels que :*
 - *Objectifs en termes de personnel*
 - *Objectifs en termes de pratique féminine (quota, travail avec les fédérations et asbl sur la mise en place d'équipes féminines ou mixtes)*
 - *Mesures favorables à l'ouverture des espaces « masculins » aux femmes (salle omnisport)*
 - *Politique des plages ouvertes et acceptation du risque en travaillant avec des opérateurs nouveaux*
 - *Prévoir des activités d'aide à la parentalité (activités communes enfants-parents, ...)*
 - *Garantir des prix démocratiques (ou système « heures de cours suspendus » : on paie une séance supplémentaire pour quelqu'un qui n'en a pas les moyens)*

Suivi des projets

- ▶ En fin de projet, pour ne pas perdre les bonnes pratiques : assurer la transmission des informations vers la DRU
- ▶ Mettre en place un système de reporting périodique des infrastructures vers la DRU (sur les taux d'utilisation,...)

⁶⁶ Il est à noter que Brussels.Pouvoirlocaux travaille actuellement sur une ordonnance pour inclure la compétence Sport qui est arrivée dans le giron régional (pour le subventionnement des Pouvoirs locaux) à la suite de la 6^{ème} réforme de l'Etat. Dans ce cadre, l'ordonnance est soumise à un gender test et il est prévu que les demandes de subsides introduites par les communes incluent également un chapitre sur le genre.



3/ Les bonnes pratiques identifiées

Nous reprenons ci-après les bonnes pratiques identifiées, durant l'étude, auprès des communes rencontrées dans la cadre de l'analyse des 4 salles et durant l'atelier de la Rencontre des chefs de projets des CQD. Il ne s'agit donc pas d'un exercice exhaustif. Par ailleurs, il met assez naturellement les communes étudiées en avant qu'elles soient ou non les plus exemplaires.

Bruxelles-Ville

- ▶ La Ville dispose d'un plan d'action gender mainstreaming pour l'ensemble des services dont le service des sports qui reprend plusieurs actions :
 - Encouragement des clubs à monter des équipes féminines (oralement) et subventionnement des clubs qui se lancent dans cette démarche
 - Mobilisation des fédérations pour identifier les équipes féminines
 - Côté Instruction publique, une action est engagée qui vise à déconstruire les stéréotypes avec les élèves de 5^{ème} secondaire
 - Valorisation des sportives féminines
- ▶ Pôle Nord pratique une politique de « Plages libres » pour permettre des occupations ponctuelles à partir des demandes habitants du quartier. Une telle politique éventuellement orientée vers les publics et associations féminines offre des opportunités pour des activités peu structurées.
- ▶ Dans le cadre du contrat de quartier durable Jonction, le volet socio-économique a permis un partenariat avec l'asbl Buursport qui travaille sur le lien social dans les quartiers à partir du sport. Elle a mené un important travail de terrain auprès des filles du quartier, les invitant à occuper l'espace public et à s'engager dans sports majoritairement masculins comme la boxe.

Saint-Gilles

- ▶ Priorisation de certains publics (femmes, pmr) dans l'attribution des salles.
- ▶ Saint-Gilles sport, asbl communale programmant des activités au sein des infrastructures sportives, a une attention à proposer des activités susceptibles d'attirer le public féminin (organisation en dépit de la demande favorable au minifoot, d'une soirée « badminton », programme très largement orienté vers la danse, le yoga, la gym etc).
- ▶ En collaboration avec la commune, l'Union Saint-Gilloise organise durant les vacances des stages « foot au féminin ».



Schaerbeek

- ▶ La commune élabore son plan d'action gendermainstreaming. Une attention sur la place des femmes au sein du service des sports (administration et accueil) est centrale à la stratégie. La commune a engagé une personne responsable pour le suivi du gendermainstreaming.
- ▶ La commune octroie des Chèques-sport pour les enfants jusqu'à 21ans. Le montant de ceux-ci est doublé pour les filles.
- ▶ Préalablement à l'ouverture d'une nouvelle salle de sport, la commune va lancer un appel à projet pour déterminer quels en seront les usagers et fixer la grille horaire. Des critères favorables à la pratique sportive féminine seront intégrés à cet appel à projet.

Forest

- ▶ Dans le cadre du Contrat de quartier Albert, une analyse ex ante des sports nécessaires a entraîné une commande orientée vers les pratiques sportives moins compétitives. S'en est suivie une check liste de validation dans toutes les étapes de la conception et de la gestion du bâtiment.

Anderlecht

- ▶ La salle Chimiste issue d'un contrat de quartier est utilisée à 50% par des femmes avec des contraintes sur la grille horaire pour garantir cette parité.

Jette

- ▶ L'asbl Garance, spécialiste des questions de genre, a participé à l'élaboration du diagnostic du contrat de quartier en apportant une attention spécifique à la place des femmes dans les infrastructures publiques.



ANNEXES



1/ Check-list de l'étude espagnole portant sur l'intégration du genre dans la conception des infrastructures sportives

Traduction des tableaux du document « Guía para la incorporación de la perspectiva de género a la gestión deportiva local » Federación Española de Municipios y provincias

Partie 1 : entité gestionnaire

Les besoins et la réalité des hommes et des femmes par rapport à l'activité physique et le sport sont pris en compte dans le design de la politique sportive locale		
L'impact du genre dans budget annuel de l'entité gestionnaire est analysé.		
Les cahiers de charges pour la concession et l'achat des services dans les installations sportives incluent des critères qui garantissent le respect du principe d'égalité par le concessionnaire.		
Il y a une présence paritaire des hommes et des femmes dans la structure politique et dans la composition des différentes commissions de l'entité gestionnaire.		
Il y a une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans l'ensemble du personnel propre et du personnel externalisé.		
Les conditions de travail du personnel sont connues et il n'y a pas de traitement différencié (gender gap).		
Les règlements des subventions incluent des critères visant la stimulation de la participation des femmes dans les différents niveaux du sport.		
Toutes les actions de l'entité gestionnaire utilisent une communication et des images non-sexistes.		
Le personnel technique et politique qui est responsable de la gestion sportive locale a suivi une formation en matière d'égalité.		
Différents moyens de communication sont utilisés pour garantir que l'information atteint les différents segments de population		



Partie 2 : Offre sportive de l'entité gestionnaire

	Oui	Non
Il y a un monitoring de la demande sportive en fonction des variables d'âge et de sexe.		
Il y a des données de participation dans chacune des activités sportives qui constituent l'offre de participation/loisir local.		
Il y a des indicateurs qui permettent de réaliser un diagnostic de l'activité sportive locale (ratios de participation sportive par rapport à la population)		
Il y a des outils de communication pour l'obtention d'information qualitative sur le degré de satisfaction des différents segments de population qui ont été identifiés		
L'offre d'activités est définie avec l'objectif de satisfaire les attentes de tous les segments de population qui ont été identifiés		
Des variantes sont incluses (horaires, lieux, etc.) dans la programmation des activités offertes en réponse aux besoins qui ont été détectés dans chacun des segments de population		
Toutes les activités qui constituent l'offre sportive sont réalisées dans des espaces adéquats		
La distribution des espaces sportifs ne produit pas des situations d'inégalité entre usagers et usagères.		
L'assignation des horaires ne produit pas des situations d'inégalité entre usagers et usagères.		

Partie 3 : Offre sportive réalisée par des entités

	Oui	Non
La carte des entités sportives fédérées et non fédérées a été élaborée. On connaît le nombre de sportifs et sportives inscrits et inscrites dans chaque entité. Les données des sportifs sont obtenues par âge et par sexe.		
Le registre des données sur le nombre de sportifs inscrits et inscrites est actualisé annuellement.		
Les entités sportives locales ont une offre d'activités dirigée vers chacun des segments de population identifiés		



On connaît le taux d'abandon sportif dans chaque entité sportive, segmentée par sexe et par catégorie.		
On a identifié les causes qui expliquent l'abandon du sport par des femmes de la commune		
Le personnel technique des clubs et des entités sportives a suivi ou suit une formation en matière d'égalité.		
On a élaboré une offre d'activités, propre ou en collaboration avec d'autres entités, dirigée vers les jeunes entre 12 et 18 ans comme alternative à l'offre des entités sportives fédérées.		
On connaît le nombre de femmes intégrées dans le conseil d'administration des entités sportives locales.		
On connaît le nombre de femmes qui font partie du personnel technique des entités sportives locales.		
On connaît les conditions de travail (salaires et formation) des entraîneurs et entraîneuses des entités sportives locales, des activités masculines et féminines.		
L'accès aux ressources sportives publiques est ouvert de manière équitable aux entités sportives traditionnelles et aux autres types d'entités qui proposent une offre sportive ouverte et alternative au sport fédéré.		
Les critères d'assignation des grilles horaires des infrastructures suivent des critères d'égalité. Les hommes et les femmes ont les mêmes opportunités d'utilisation de l'équipement sportif pendant les entraînements et les compétitions.		
Le matériel sportif des entités sportives est distribué de manière équitable entre hommes et femmes.		
On reçoit annuellement le compte de résultats et le bilan comptable des entités sportives locales.		
On réalise une étude d'impact du genre sur les ressources employées par les entités sportives.		
Les entités sportives diffusent l'information sur les événements et les résultats sportifs obtenus par les sections masculines et féminines.		

Partie 4 : Offre sportive en âge scolaire

	Oui	Non
Il y a un programme de sport scolaire coordonné par les différents agents locaux qui ont des compétences en la matière.		



'offre des activités sportives scolaires est variée et inclut la participation des élèves avec des niveaux d'aptitudes motrices et physiques variés.		
En parallèle à certaines activités sportives en âge scolaires, on organise des activités sportives destinées aux personnes adultes à fin de concilier la vie familiale avec l'activité sportive.		
On enregistre les données de participation dans des activités sportives en âge scolaires en fonction des critères de segmentation établis (âge et sexe).		
Il y a une cohérence entre l'offre sportive scolaire et l'offre sportive des clubs pour pouvoir continuer avec les activités commencées dans l'âge scolaire.		
On ne détecte pas d'activités scolaires masculinisées ou féminisées		
On réalise une distribution de ressources équitable entre les activités scolaires masculines et féminines. Pour cela on réalise une étude d'impact de genre de la subvention communale.		
Les activités scolaires féminines et masculines sont organisées par un personnel dûment formé.		
On connaît les rémunérations des moniteurs/monitrices qui dirigent les activités de sport scolaire masculines et féminines.		
L'assignation des installations sportives et des horaires pour développer les activités de sport est fait de manière équitable et équilibré entre les activités masculines et les activités féminines.		
On calcule annuellement les taux d'abandon de la pratique sportive dans l'âge scolaire, en analysant les résultats de manière segmentée (âge et sexe).		
On réalise des campagnes de sensibilisation dirigées vers les familles afin d'inciter la pratique sportive des mineurs		

Partie 5 : Infrastructure et équipement sportif

	Oui	Non
On publie périodiquement un catalogue de l'équipement sportif local, y compris des espaces ouverts, avec de l'information relative aux activités développées, au public cible, horaires, etc. afin de donner plus de visibilité à la pratique sportive des femmes.		



En plus des enceintes sportives traditionnelles (salles omnisports, piscines, etc.), on a aménagé des espaces ouverts, urbains ou naturels, pour la pratique des activités sportives non programmées.		
Les équipements sportifs sont situés dans des endroits de transit et habités.		
On peut accéder aux équipements sportifs en transport en commun. Les horaires des transports en commun coïncident avec les horaires d'ouverture des installations.		
Les équipements sportifs, leurs locaux et espaces annexes sont dûment illuminés.		
On dispose d'outils pour quantifier l'usage de l'équipement et des installations sportives locales pour les différents segments de population.		
Il y a un protocole pour la distribution des vestiaires afin de pouvoir donner une réponse aux différentes situations		
Les tables à langer sont situés dans des zones communes pour hommes et femmes, ou bien dans les vestiaires masculins et féminins.		
On a aménagé des espaces complémentaires de ludothèque pour pouvoir favoriser la conciliation de la vie familiale avec la pratique sportive.		
On a aménagé des espaces pour garer les poussettes et les chaises roulantes.		
Le mobilier sportif répond aux besoins physiques et morphologiques d'un public très varié		



2/ Contexte politique communal

Cette annexe analyse la prise en compte du genre dans les déclarations de politique communale pour la présente législature.

Molenbeek-Saint-Jean.

Dans sa *Note d'orientation politique 2016-2018*, qui met en avant la dimension sécuritaire avec des mesures concrètes, la commune de Molenbeek tient compte de la dimension genrée à deux niveaux :

- **Sport** : la commune souhaite développer le sport comme outil éducatif contre la violence. Le document prévoit l'établissement d'une « charte sportive communale » qui énoncera les principes et valeurs qu'ils souhaitent développer au travers du sport. Leur programme prévoit :

« Pour les années à venir, nous viserons à élargir la pratique sportive à tous les publics : femmes, ainés, personnes en situation de handicap tout en étant attentifs à favoriser l'accès aux infrastructures pour les populations précarisées. A titre d'exemple, le Hall Heyvaert organise déjà des activités sportives moyennant des montants très bas et des tarifs adaptés pour les bénéficiaires du CPAS ».

- **Cohésion sociale et égalité des chances** :

« Les politiques menées par la Commune en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances visent à permettre l'inclusion de tous dans la société et l'émancipation de chacun. Les axes prioritaires de ces politiques sont : le dialogue interculturel, la question du genre et l'égalité entre les sexes, la question du handicap à travers, entre autre, la problématique de l'accessibilité des bâtiments, de l'information et de sa prise en considération au niveau de la gestion des ressources humaines.

Pour mener à bien ces politiques, il convenait de structurer les intervenants communaux et de développer un maillage utile entre nos différents services et le secteur associatif et les citoyens.

La première moitié de la mandature a été axée sur la mise en œuvre d'une réforme importante de la LES : réorganisation des équipes de proximité avec changement de statut des animateurs socio-sportifs en travailleurs sociaux de rue, présence plus importante dans l'espace public, évolution des maisons de quartier en maisons communautaires ouvertes aux habitants et aux associations, offre de services et activités permettant de toucher de plus larges publics, plan de formation pour les travailleurs. La professionnalisation de l'institution sera ainsi accrue. La seconde moitié de la mandature consolidera cette réforme dans une démarche participative avec l'ensemble des travailleurs. A son terme, un plan stratégique quinquennal sera mis en œuvre.

[...] L'année 2015 a été ponctuée par des actions et événements comme l'organisation de groupes de paroles, de débats, de moments de rencontre comme la rupture du jeûne interculturelle sur la place communale et le repas de Noël interculturel.

[...] L'accent sera également mis sur la place de la femme dans l'espace public et professionnel. Pour ce faire, des actions de sensibilisation et de formation seront organisées et une approche transversale visant à implémenter l'égalité au sein des services communaux sera entreprise »

Le volet « Bonne gouvernance » ne tient compte de la question du genre nulle part, ni au niveau du budget, ni de la sélection du personnel⁶⁷.

⁶⁷ Commune de Molenbeek, *Note d'orientation politique 2016-2018*



Les activités développées dans le cadre du projet « Le sport au féminin » sont :

- BC Foyer Molenbeek (Basket-ball)
- Espace Wellness Gym
- Hall des Sports Heyvaert (Bodysculpt et remise en forme)
- Ladies Forme (Jiu-Jitsu)
- Maison de la femme
- RWDM Girls (Football)

Schaerbeek.

La commune de Schaerbeek a publié un Programme de majorité 2012-2018 où elle s'engage à « refuser toute discrimination fondée sur le genre, la langue, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. et continuer à former les agents communaux, du CPAS et de la police en ce sens ». Un volet est consacré à l'égalité homme-femme :

« La MAJORITÉ accorde à cette question une approche transversale à l'ensemble des activités communales, qu'il s'agisse de pratique sportive, de formation professionnelle ou de gestion des ressources humaines. Elle veillera à :

- 1) Lutter contre les violences conjugales via les campagnes de sensibilisation et une action des acteurs sociaux et de la police.
- 2) Promouvoir la lutte contre le mariage forcé notamment par la sensibilisation des jeunes dans les écoles
- 3) Soutenir les associations de femmes par la mise à disposition de locaux à prix modique. Soutenir les activités de la maison des femmes ».

Au niveau du sport, la commune déclare vouloir « amplifier le soutien en subventions aux cercles sportifs schaarbeekois (francophone et néerlandophone), en fonction de critères clairs et objectifs, et en particulier par des taux de subvention préférentiels pour les cercles offrant des activités spécifiques aux enfants, aux femmes ou au troisième âge »⁶⁸.

Dans le cadre de sa politique égalité des chances, la commune de Schaerbeek a entamé un projet de gendermainstreaming en septembre 2013. Accompagné par Gender@Work, quatre services (Sports, Voiries, Espaces Verts, Ressources Humaines) ont détecté les bonnes pratiques et les points à améliorer dans le domaine de l'égalité des chances. Ils ont également rédigé un plan d'action. En 2014, quatre nouveaux services (Etat Civil, Etrangers, Gardiens de la Paix, Nederlandstalige bibliotheek) se sont engagés pour le projet gendermainstreaming.

Depuis 2014, Schaerbeek est un des membres du groupe de travail pour le projet pilote de la Région bruxelloise sur le gender budgeting. Sept membres du personnel, issus de 5 services de l'administration et de deux cabinets, ont suivi une formation dans ce sens. Les services Jeunesse, Enfance et Sport étaient les premiers

⁶⁸ Commune de Schaerbeek, *Programme de majorité 2012-2018*



à Schaerbeek à introduire un budget « genré » en 2016. Par ailleurs, la commune de Schaerbeek a signé la Charte européenne sur l'Égalité entre les femmes et les hommes au niveau local en 2009⁶⁹.

Enfin, la Maison des Femmes est un lieu de rencontres, de culture et d'informations géré par la commune de Schaerbeek (il s'agit d'une des compétences de l'échevine de l'Égalité Hommes/Femmes A. Byttebier) et qui proposent des activités en collaboration avec des associations.

Saint-Gilles

Le service égalité des chances de la commune de Saint-Gilles a émis un appel à projet afin de soutenir des initiatives à hauteur de maximum 1500€ par association et par projet. Leur politique met l'accent sur trois axes :

- « 1. La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes
2. La lutte contre le racisme : lutter contre toute forme de discriminations et construire un projet de "vivre ensemble" fondé sur le respect, l'ouverture d'esprit, l'échange culturel et le partage des valeurs (quelles que soient la culture, les traditions, la religion ou la langue)
3. Le soutien du groupe LGBTQI (Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer, Questioning and Intersex) : campagne de sensibilisation et d'information »⁷⁰.

La commune propose, au sein de ses infrastructures sportives, une école des devoirs.

Ville de Bruxelles

Le *Programme de politique générale 2017-2018* de la ville de Bruxelles mentionne vouloir améliorer l'égalité de genre à plusieurs niveaux :

- École : « Poursuivre les projets et actions d'éducation au respect de la différence (travail de mémoire, lutte contre le fascisme et le racisme, égalité des genres, respect des orientations sexuelles, etc.) ; Renforcer les partenariats avec les associations ».
- Jeunesse : « Renforcer la mixité dans les centres de jeunes à travers des projets spécifiques (égalité des genres, interculturalité, etc.) et la formation du personnel encadrant »
- Animation : « Poursuivre la réalisation du plan global de formations continues à destination des animateurs de jeunesse (approche interculturelle, égalité des genres, neutralité, accueil d'enfants/jeunes à besoins spécifiques, etc.) »
- Lutte contre les discriminations à l'embauche
- Développement d'activités autour de « *la femme* » dans les maisons de quartier

⁶⁹ Commune de Schaerbeek, *Égalité des chances*, en ligne : <http://www.schaerbeek.be/vivre-schaerbeek/aides-sociales/egalite-chances>

⁷⁰ Cellule Égalité des chances, *s.t.*, en ligne : http://www.stgilles.irisnet.be/public/uploaded/Enseignement/Egalite_des_chances/lettre_intro_2017.pdf



Le volet « Egalité des Chances » établit 3 priorités dont la valorisation de la diversité (axé sur la lutte contre l'homophobie et l'accueil des primo-arrivants) et l'égalité « femmes-hommes » qui prévoit de :

- « Pérenniser le Conseil consultatif pour l'égalité entre femmes et hommes créé en 2008 ;
- Assurer une représentation plus équilibrée des femmes dans tous les secteurs de l'administration et des institutions publiques de la Ville de Bruxelles. ;
- Examiner attentivement à l'aune de ce souci d'égalité, l'ensemble des décisions politiques et budgétaires impactant cette politique ;
- Mener une politique globale de lutte contre les violences conjugales (prévention, accompagnement et protection des victimes, sensibilisation du public, sanction des auteurs) ;
- Mener une politique de prévention et de répression des violences contre les femmes en rue, ainsi qu'au sein des écoles et autres établissements publics ;
- Elaborer tous les 3 ans un rapport communal sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les actions du Collège des Bourgmestre et Echevins pour favoriser cette thématique et les moyens financiers y afférant. Le rapport présente un état des lieux et une évaluation des mesures prises ».

Le programme prend très peu en compte l'égalité hommes-femmes dans le cadre de la pratique sportive (si ce n'est, sans mentionner la variable du genre, aux niveaux de l'encouragement de la mixité, de la diversité des sports et de l'adaptation des horaires à la vie quotidienne des citoyens). Il prévoit la rédaction d'une charte sportive communale affirmant les valeurs défendues par la Ville en la matière ainsi que l'établissement par la « Maison du sport de la Ville de Bruxelles » d'un cadastre du sport communal en partenariat avec la COCOF. Pour l'heure, il n'y a pas de mention de politiques explicites tenant compte de la pratique sportive féminine⁷¹.

Le Conseil consultatif pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes a été créé en 2007 à l'initiative de la Ville de Bruxelles. Il est composé de membres d'associations et d'acteurs qui se réunissent six fois par an afin d'émettre des avis concernant des questions au sujet du genre comme la discrimination, la violence entre partenaires, l'égalité des chances au niveau de la carrière professionnelle,... De plus, le CCEFH peut aussi conseiller la Ville quant à la rédaction et à la distribution de brochures informatives, la sensibilisation de la population bruxelloise à l'aide d'actions concrètes,⁷²...

La Ville de Bruxelles agit contre ces discriminations à 3 niveaux : en assurant l'égalité des chances au sein de son personnel, en collaborant avec des associations et en organisant des événements à destination du public⁷³. La Cellule égalité des Chances émet également chaque année un appel à projet destiné à des associations locales. Les subsides alloués vont jusqu'à 2000€. L'an dernier 70 000€ ont été distribués entre 55 associations⁷⁴.

⁷¹ Ville de Bruxelles, *Programme de politique générale 2017-2018*

⁷² Ville de Bruxelles, *Conseil consultatif pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes*, en ligne : <https://www.bruxelles.be/conseil-consultatif-pour-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

⁷³ Ville de Bruxelles, *Egalité des chances*, en ligne : <https://www.bruxelles.be/egalite-des-chances>

⁷⁴ Ville de Bruxelles, *Communiqué de presse Mohamed Ouriaghli*, en ligne : https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/20170215_Appel_a_Projets.pdf



3/ Liste des personnes rencontrées

Nom	Fonction	Géographie
Faten Alamat	Cheffe de cabinet de l'Echevine en charge de l'IP, Jeunesse et Petite Enfance	Bruxelles-ville
Fred Suzanne	Gestionnaire du centre culturel et sportif Pôle Nord	Bruxelles-ville
Fabien Watteyne	Chargé de la compétence Sport au sein du cabinet de l'Echevin des Sports, Cultes, Démographie et Seniors	Bruxelles-ville
Barbara De Witte	Responsable de la cellule Egalité des chances	Bruxelles-ville
Anne-Cécile Huygens	Cellule Egalité des chances	Bruxelles-ville
Kambaza Kkuribi	Responsable du service jeunesse	Bruxelles-ville
Farid Sahli	Responsable service des sports	Saint-Gilles
Sophie Berthelon	Présidente de l'EDJ Union Saint-Gilloise	Saint-Gilles
Adelheid Byttebier	Echevine de l'Enseignement et la Culture Néerlandophone, de l'Égalité des Chances et des Achats	Schaerbeek
Suzanne Ryvers	Cheffe de cabinet de l'échevine de l'Enseignement et la Culture Néerlandophone, de l'Égalité des Chances et des Achats	Schaerbeek
Amélie Servotte	Responsable gendermainstreaming	Schaerbeek
Pierre Seeger	Chef de cabinet de l'échevin de l'enfance, de la jeunesse et des sports	Schaerbeek
Quentin Deville	Responsable du service des sports	Schaerbeek
Julie Wauters	Responsable de la maison des femmes	Schaerbeek
Rachid Mansouri	Responsable du service jeunesse	Schaerbeek



Françoise Abrassart	Directrice du département Vie citoyenne	Schaerbeek
Laurent Bensalah	Responsable service sports et directeur Molenbeek Sport	Molenbeek
Fatima El Ouahabi	Coordinatrice Hall Heyvaert	Molenbeek
Bilal Rghioui	Chef de cabinet de l'Echevin de l'emploi, du développement économique, de l'économie sociale, des sports, des relations internationales	Molenbeek
Claudine Liénard	Chargée de projet	Université des femmes
Sophie Pereira	Chargée de projet	Université des femmes
Laëtitia Genin	Coordinatrice nationale	Vie féminine
Olivier Khassim	Direction des investissements	Brussels.Pouvoir Locaux



4/ Occupation des salles durant les congés de détente de carnaval (12-17 février 2018)

Durant la semaine de carnaval, et de façon générale durant les vacances scolaires, les salles sont occupées très différemment que pendant une semaine classique. De fait, un des occupants principaux est absent – les écoles – et nombre d’activités en soirée n’ont également pas lieu. Nous avons constaté que dans la plupart des salles, la présence effective des occupants n’étaient pas forcément connue. Les gestionnaires ont dû contacter les occupants pour vérifier l’opportunité de notre venue. De nouveau, une vision claire, suffisamment à l’avance permettrait de dégager des plages horaires pour des activités nouvelles ou plus ponctuelles et singulièrement dédiées aux femmes. Le public scolaire, et en particulier les adolescentes, pourrait être privilégié. Des activités proposées aux mamans avec en parallèle des activités pour leurs enfants sont aussi opportunes.

Royale-Sainte-Marie :

La salle Royale-Sainte-Marie n’a pas été occupée durant la semaine de congé.

Métal 40

Un stage de psychomotricité est organisé en journée. Les activités du soir n’ont pas lieu.

Pôle-Nord

34 heures d’activités sont comptabilisées en semaine de congé, principalement en soirée, contre 74 heures durant la première semaine de comptage.

Heyvaert

Des stages pour enfants sont organisés en journée.

En soirée, certaines activités sont maintenues, d’autres n’ont pas lieu ; 57 heures d’occupation sont décomptées durant carnaval contre 134 heures durant la semaine précédente.